



Les **GREAM** Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 15

"Réfléchir à changer"

Octobre – Décembre 2005



COMMUNE DE KOUTIALA

Koutiala et son hinterland

Enjeux de relance de l'économie locale

- ☞ *Peuplement et occupation de l'espace*
- ☞ *Accès aux infrastructures et équipements de base*
- ☞ *Le poids de l'économie solidaire*

Sommaire

Peuplement et occupation de l'espace 1 - 28

☞ Cheick Kamaté

Accès aux infrastructures et équipements de base 29 - 49

☞ Fadimata Haïdara

☞ Amadou Kéïta

Le poids de l'économie solidaire 51 - 76

☞ Mahmoud Ali Sacko

☞ Sidiki Diabaté

☞ Magassa Alima Ouattara

Peuplement et occupation de l'espace

1.	Historique de l'occupation de l'espace	2
1.1.	Le profil historique de Koutiala	2
1.2.	Les premiers peuplements	2
1.3.	La période coloniale	3
1.4.	La période post-coloniale	4
2.	Population et urbanisation.....	6
2.1.	Croissance démographique du cercle de Koutiala.....	6
2.2.	Croissance démographique et spatiale de la ville de Koutiala	10
2.3.	Perspectives à long terme en matière de peuplement.....	15
3.	Environnement physique et aménagement du territoire.....	17
3.1.	Environnement physique de Koutiala	17
3.2.	Principaux travaux d'aménagement du territoire	18
	Conclusions et recommandations	25
	Bibliographie	27

1. Historique de l'occupation de l'espace

1.1. Le profil historique de Koutiala

Les évènements importants qui ont marqué l'histoire du pays Minianka de la fondation de la ville de Koutiala à nos jours sont donnés dans le profil historique ci-dessous.

16 ^e / 17 ^e siècle :	Fondation de Koutiala
1 ^{er} mai 1896 :	Prise de Sikasso par le colonel Audéoud
1903 :	Création d'un poste administratif à Koutiala
1910 :	Ouverture d'une école à Koutiala
1927 :	Introduction du coton comme culture de rente
1935 – 1947 :	Construction du barrage de Markala
1936 :	Réalisation à Koutiala des premiers lotissements
1959 :	Erection de Koutiala en commune de moyen exercice
1960 :	Indépendance du Mali
1961 :	Implantation d'une première usine d'égrenage du coton
1966 :	Erection de Koutiala en commune de plein exercice
1972 :	Début de la grande sécheresse des années 70
1974 :	Premier conflit frontalier entre le Mali et le Burkina Faso
1984 :	Début de la sécheresse des années 80
1985 :	Deuxième conflit entre le Mali et le Burkina Faso
Septembre 2003:	Eclatement de la crise ivoirienne

1.2. Les premiers peuplements

Historiquement les Minianka sont considérés comme les premiers occupants de la zone d'étude. C'est la principale conclusion à laquelle ont abouti de nombreux auteurs dont des administrateurs coloniaux comme Maurice Delafosse et des chercheurs comme Bokar N'Diaye et Danielle Jonckers. Tous soulignent l'ancienneté de l'occupation humaine du pays Minianka sans parvenir à déterminer à quand remonte cette occupation.

Pour les Miniankas eux-mêmes, leurs villages occupent des emplacements qu'ils auraient occupés depuis des temps immémoriaux. On fait remonter, sur la base de la tradition orale, la fondation de Koutiala au 16^e ou au 17^e siècle. Koutiala aurait été fondée par des Sanogo venus de Sanga petit village situé à 5 km de là. Installés dans des hameaux de culture, les Sanogo exploitaient des terres fertiles et regagnaient leur village en saison sèche. Des Koulé venus de Ouolosso (ex-arrondissement central) vinrent s'installer auprès des Sanogo pour s'adonner au travail du bois. Ils abattaient de grands arbres pour confectionner divers objets d'usage courant (mortiers, pilons, escabots, etc.). Ce qui explique les armoiries de la ville : « un baobab

tombant sous la hache d'un bûcheron ». Une troisième vague de peuplement constituée de Coulibaly originaires de Niamanasso (ex-arrondissement de Zangasso) vint s'ajouter aux deux premières. Puis une quatrième vague constituée de Ouattara originaires de Kong (République de Côte d'Ivoire) vint grossir le village qui s'appelait alors « Koulé Diakan » ; ce qui veut dire en Minianka : « village des fils de Koulé ». La déformation de Koulé Diakan aurait donné par la suite Koutiala.

Le village vécut longtemps replié sur lui-même avant de tomber sous la dépendance du royaume Senoufo du Kéné Dougou au 19^e siècle. Mais le Nord du pays Minianka subissait l'influence du royaume Bambara de Ségou.

1.3. La période coloniale

En 1898, la prise de Sikasso par le colonel AUDEOUD donne le signal de la fin de l'hégémonie du Kéné Dougou et l'avènement en pays Minianka d'un ordre nouveau : celui de l'occupation coloniale française qui va se matérialiser par la création à Koutiala d'un poste administratif en 1903 et la structuration du pays Minianka en cantons pour en faciliter le contrôle par l'administration coloniale.

A Koutiala-ville, le fait colonial se traduit par la construction d'une école en 1910, la création d'un quartier administratif sur la rive gauche de la rivière Pimpédogo (y compris un service de santé et de PTT), la mise en place de la Société indigène de prévoyance sociale, la réalisation des premiers lotissements en 1936 et l'érection de Koutiala en commune de moyen exercice en 1959.

La création d'un poste administratif et l'ouverture d'une école à Koutiala vont donner à cette ville deux nouvelles fonctions et accroître son rayonnement sur son environnement :

- ⌘ l'administration coloniale crée de nouveaux rapports avec son corps de fonctionnaires, ses contraintes et ses opportunités ;
- ⌘ l'école recrute ses élèves parmi les enfants de Koutiala, mais aussi ceux du terroir.

Au plan agricole, la colonisation va entraîner un bouleversement durable avec l'introduction à partir de 1927, du coton comme principale culture de rente. Le système de production du paysan Minianka s'en trouve profondément transformé, passant d'une agriculture purement vivrière à une agriculture qui fait de plus en plus d'espace à la recherche du numéraire à travers la production cotonnière.

Parallèlement, la réalisation du barrage de Markala dans la région de Ségou, l'aménagement de périmètres irrigués et leur mise en valeur par l'installation forcée de colons en provenance du plateau dogon et des pays mossi et Minianka vont se traduire par des déplacements massifs de population de la zone de Koutiala en direction de la zone Office du Niger où, aujourd'hui encore les villages fondés par les Minianka sont nombreux, et dans certains cas, identifiables à leurs noms.

Ces colons Minianka de la zone Office du Niger n'ont jamais rompu avec leur terroir d'origine : des liens sociaux et économiques solides continuent d'exister et de se développer sous la forme d'investissements dans l'habitat, le foncier et le commerce.

Il importe aujourd'hui de mieux identifier cette diaspora, de l'organiser et de l'impliquer dans les débats sur le présent et l'avenir de Koutiala et son hinterland.

1.4. La période post-coloniale

Après l'accession du Mali à la souveraineté nationale, une première usine d'égrenage du coton est implantée à Koutiala en 1961 et la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles) est créée en 1963. En 1966, Koutiala est érigée en commune de plein exercice. Une bonne maîtrise de l'itinéraire technique de la culture du coton et le renforcement de l'appareil de production des cotonculteurs avec en particulier la généralisation de la culture attelée vont faire de Koutiala la capitale du coton au Mali. Parallèlement, la capacité d'égrenage est renforcée avec la mise en place d'une deuxième, une troisième, puis une quatrième unité d'égrenage auxquelles s'ajoutent désormais deux huileries. L'expansion verticale de la CMDT a fait de Koutiala la deuxième ville industrielle du Mali après Bamako et le coton y a joué un rôle de culture structurante.

Il en est résulté pour cette ville et son hinterland une réputation de « zone riche aux terres fertiles » qui allait se traduire par une ruée vers le pays de l'or blanc : agriculteurs en quête d'horizons plus favorables avec un climat plus généreux, chômeurs désireux de se faire embaucher dans les usines, artisans divers, commerçants, tous viennent prendre part à la manne cotonnière.

Ces migrations vers Koutiala et sa région vont s'amplifier sous l'effet cumulé des sécheresses des années 70 et 80 qui conduisent des familles entières à abandonner leur habitat de toujours et leur mode de vie traditionnel pour tenter une nouvelle vie dans la région de Koutiala. Parmi

eux, des maures, des touaregs, des peulhs et des dogons du plateau. Bien que difficilement quantifiables, ces mouvements de population ont fait de Koutiala la ville la plus cosmopolite du Mali après Bamako et Mopti. Pratiquement toutes les ethnies du pays se retrouvent là, mais les patronymes mandingues sont prédominants.

C'est à cette forme d'immigration que se rattache la vague venue du pays bobo situé plus au Nord. En effet, les sécheresses ont fortement perturbé les agriculteurs bobos de la région de San où le coton et l'arachide étaient les principales cultures de rente. Avec les sécheresses, l'écologie de la région n'était plus favorable au cotonnier. Il y a donc eu un appauvrissement du paysan bobo qui ne pouvait plus produire le coton. Aussi a-t-il choisi de se déplacer plus au sud, en pays Minianka où les terres étaient réputées fertiles et où le climat était encore généreux, pour s'installer dans les zones de Konséguéla et de Kouniana.

Aux cohortes de la sécheresse viendront s'ajouter celles engendrées par les conflits qui ont opposé le Mali et le Burkina Faso en 1974 et en 1985, et plus récemment la crise ivoirienne qui a mis en mal la sécurité de nombreux ressortissants étrangers dont des Maliens. Mais ces immigrés ne sont pas tous restés à Koutiala : les uns ont simplement transité par Koutiala avant de rejoindre leur terroir au Mali ; d'autres sont restés à Koutiala ; d'autres encore ont décidé de retourner dès que le calme est revenu.

La période après l'indépendance est aussi marquée, en rapport avec l'accroissement de la population à la fois en ville et dans la campagne par :

- ⌘ une expansion urbaine extraordinaire de Koutiala qui va connaître de nombreux lotissements et la création de nouveaux quartiers ;
- ⌘ une moindre propension des ruraux à céder le droit d'usufruit aux nouveaux arrivants puisque la terre disponible devient de plus en plus rare.

Il apparaît donc clairement que l'identité de Koutiala et de son hinterland c'est à la fois :

- ⌘ un peuplement cosmopolite constitué par vagues successives d'apports humains sur un fond Minianka largement majoritaire ;
- ⌘ une population occupée essentiellement à la culture du coton, à sa transformation, à sa commercialisation et à son accompagnement multiforme ;
- ⌘ une prospérité bâtie d'abord sur le coton.

Malheureusement de nos jours, le secteur coton au Mali est en crise. L'équation du développement de l'économie locale de Koutiala doit intégrer

cette nouvelle donne et amener les acteurs locaux de la ville et de l'hinterland à réfléchir dans l'hypothèse de trois scénarii :

- ⌘ La crise du coton se confirme dans la durée et l'économie Koutialaise doit inventer de nouveaux ressorts ;
- ⌘ La crise est passagère, mais il faut se prémunir contre son retour par intermittence ;
- ⌘ Le coton reste économiquement rentable, mais seul il ne peut plus garantir l'avenir.

2. Population et urbanisation

2.1. Croissance démographique du cercle de Koutiala

De 1976 à 1987, la population de la région de Sikasso a augmenté de 22%. De 1987 à 1998 elle a connu une augmentation de l'ordre de 32,97%. Mais, il apparaît que de façon relative, la population du cercle de Koutiala a augmenté plus vite que celle de la région pour la même période. Aussi le poids de la population du cercle dans la région apparaît-il de plus en plus important d'un recensement à l'autre : de 18,2% de la population régionale en 1976, il passe à 21% en 1987, puis à 21,5% en 1998, pour 11,43% de la superficie de la région.

Par rapport à elle-même, la population du cercle a augmenté de 41% entre 1976 et 1987, et de 35,4% entre 1987 et 1998. De 1976 à 1998, la population du cercle est passée de 200.019 habitants à 382.350 habitants, soit un accroissement de l'ordre de 91% en l'espace de 22 ans ! Le taux d'accroissement moyen se situe à 3,18% entre 1976 et 1987, et à 2,79% entre 1987 et 1998.

L'essor démographique du cercle de Koutiala au cours de la période d'observation est pour une grande part lié au phénomène de l'immigration. Comme indiqué plus haut, à la base de ces mouvements de population se trouvent à la fois des facteurs naturels et des événements politiques. En effet, les sécheresses des années 70 et 80 ont contraint de nombreuses populations du Nord du pays à migrer vers le sud, dans des contrées où l'environnement naturel leur paraissait plus favorable à l'activité humaine (sols fertiles, pluies relativement plus abondantes, pâturages fournis).

Par ailleurs, les conflits qui ont opposé le Burkina Faso et le Mali en 1974 et 1985, et plus récemment la crise ivoirienne qui a éclaté en septembre 2003 se sont traduits par le retour au Mali de nombreux ressortissants vivant dans ces pays. Plusieurs de ces rapatriés ont choisi Koutiala comme porte

d'entrée. Parmi eux, certains ont simplement décidé d'élire domicile à Koutiala et dans son hinterland.

A ces immigrants de l'austérité et de l'hostilité s'ajoutent ceux attirés par le boom cotonnier et les opportunités d'emplois qu'il pouvait offrir. Il convient aussi de noter la crise du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana en 1995.

Il s'agit donc de mouvements de population à la fois nationaux et transnationaux. Les mouvements nationaux ont impliqué des populations de pratiquement tous les horizons du pays, les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Kayes, Koulikoro et Ségou. Et même la région de Sikasso qui n'a pas souffert des sécheresses a été concernée comme le suggèrent les faibles taux d'accroissement de la population de certains cercles de la région. En 1987, le cercle de Sikasso a un taux d'accroissement de sa population de 1,64%, Kadiolo, 0,80% et Kolondiéba a un taux négatif de -0,74% (DNSI, juillet 1991).

Mais il est probable que le phénomène d'immigration à Koutiala ait connu sa période de pic entre 1976 et 1987 et que le fléchissement déjà perceptible entre 1987 et 1998 conduise à une situation d'essoufflement dans un proche avenir compte tenu des soubresauts que connaît le secteur coton ces dernières années.

Avec une superficie de 8.740 km² (Schéma d'aménagement et de développement de cercle test : Koutiala), le cercle de Koutiala a vu sa densité moyenne passer de 26,5 habitants/km² en 1976 à 32,3 habitants/km² en 1987 et à 43,7 habitants/km² en 1998. Mais ces moyennes cachent des disparités importantes entre les différentes communes du cercle comme on le voit dans le tableau et la carte ci-dessous.

La densité la plus faible (13 hts/km²) est enregistrée dans la commune de Konina, et la plus forte, à Koutiala avec 292 hbts/km². La situation d'ensemble est la suivante :

- ⌘ douze communes ont moins de 30 hts/km² ; ce sont : Konina, Koromo et Fagui ; Diouradougou-Kafo, Goudié-Soukouna, Sinkolo, Zangasso, Kapala, Nafanga, N'Golonianasso, Konséguéla et Diédougou ;
- ⌘ huit communes ont entre 30 et 39 hts/km² : N'Gountjina, Kolonigué, Sorobasso, Fakolo, N'Tossoni, Karagouana-Mallé, Zanina et Niantaga ;
- ⌘ huit communes ont entre 40 et 49 hts/km² : Koningué, Sincina, Logouana, Zébala, Gouadji-Kao, Zanfigué et Songoua ; Songo-Doubacoré ;

- ⌘ six communes ont entre 50 et 65 hts/km² ; ce sont : Yognogo, Kouniana, Nampé, Miéna, Kafo-Faboli et M'Pessoba ;
- ⌘ enfin deux communes ont plus de 100 hts/km² : Tao (105 hts/km²) et Koutiala (292 hts/km²).

A une exception près, celle de M'Pessoba, les communes les plus vastes (plus de 400 km²) sont aussi celles qui ont les densités les plus faibles.

En 1987 comme en 1998, plus de trois quarts de la population du cercle vivent en milieu rural. Mais entre les deux recensements, il y a une tendance au renforcement de la population urbaine qui passe de 21,4% en 1987 à 23,6% en 1998.

Dans le même temps, la population rurale a augmenté de 31,77% et la population urbaine de 48,83%. Ceci suggère que le mouvement migratoire de la campagne vers les villes s'est poursuivi et que les immigrations à partir des autres régions du Mali et de l'extérieur ont, de façon relative, été plus orientées vers les villes que vers les campagnes.

Le nombre de centres urbains (c'est-à-dire les agglomérations de 5.000 habitants et plus) passe de trois en 1987 à quatre en 1998. En 1987, les centres urbains sont respectivement Koutiala, M'Pessoba et Miena pour une population totale de 60.543 habitants. En 1998, à ces trois agglomérations s'ajoute Zébala dans la commune du même nom et la population urbaine atteint 90.109 habitants.

Déjà en 1987, de nombreux bourgs ruraux avaient une population de plus de 3.000 habitants et l'on espérait que certains de ces bourgs qui sont essentiellement des marchés ruraux de collecte et des chefs-lieux de communes rurales allaient assez rapidement acquérir le statut de centre urbain. Ce sont : Sinsina (3.605 hbts en 1987), Zébala (3.614 hbts), Konséguéla (3.366 hbts), N'Garasso (3.335 hbts), Molobala (4.038 hbts) et Sougoumba (3.835 hbts). Mais au recensement de 1998, seul Zébala avait atteint et dépassé 5.000 habitants. En 2005, la situation doit avoir beaucoup évolué et il est probable que ces bourgs aient atteint chacun le chiffre de 5.000 habitants.

En 1976, on compte 95 hommes pour 100 femmes. Le rapport est de 97 pour 100 en 1987, et de 99 pour 100 en 1998. Pour l'ensemble de la période, le rapport hommes/femmes tend vers l'équilibre avec un léger avantage à la population féminine. Le taux de masculinité est de 48,77 en 1976, 49,16 en 1987, et 49,65 en 1998.

En l'espace de 11 ans, le nombre de concessions a augmenté de 31,95%, et le nombre de ménages, de 51,84%. Mais l'on constate que le nombre moyen de personnes par ménage, c'est-à-dire la taille moyenne des ménages n'a pas diminué. Au contraire cette taille a augmenté, passant de 6,12 à 6,64 personnes par ménage.

Les enseignements tirés de ces constats sont les suivants :

- ⌘ le nombre de ménages propriétaires de maison a beaucoup augmenté, mais le nombre de nouveaux ménages constitués est bien plus important ;
- ⌘ les différentes initiatives engagées pour espacer les naissances, réduire le nombre moyen d'enfants par femme, et en définitive réduire la taille des ménages, ne semblent pas avoir produit pour l'instant l'effet escompté.

Il ressort de ce tableau que la ville et l'hinterland urbain ont beaucoup d'analogies par rapport à la taille du ménage. En ville comme dans l'hinterland urbain, les ménages de petite taille (moins de 6 personnes) sont les plus nombreux (entre 47 et 48% des ménages). Par contre dans l'hinterland rural cette catégorie de ménage ne représente que 23%. Les ménages de taille moyenne (entre 6 et 10 personnes) représentent 43 à 44% en ville et dans l'hinterland urbain, alors qu'ils constituent la majorité des ménages (61%) dans l'hinterland rural.

A Koutiala comme dans l'hinterland urbain, on rencontre des ménages de grande taille (11 à 20 personnes voire plus) et la proportion (9%) n'est pas négligeable. Dans l'hinterland rural, ces ménages de grande taille constituent 16% du total des ménages.

On notera que mis ensemble, les ménages de taille moyenne et ceux de grande taille constituent la majorité des ménages même à Koutiala et dans l'hinterland urbain. Ce qui confirme qu'en règle générale la taille des ménages reste encore importante.

Les ménages monogames représentent respectivement 61% des ménages à Koutiala, 43% des ménages dans l'hinterland urbain et seulement 33% des ménages dans l'hinterland rural. Les ménages bigames constituent 16% des ménages de Koutiala, 26% des ménages de l'hinterland urbain et 41% des ménages de l'hinterland rural. Les ménages de 3 à 4 épouses représentent 4% des ménages à Koutiala, 7% des ménages dans l'hinterland urbain et 13% des ménages dans l'hinterland rural. Il en résulte que la polygamie est une pratique courante dans la zone d'étude. Mais elle est plus prononcée en milieu rural où 54% des ménages sont concernés que dans l'hinterland

urbain où 34% des ménages sont polygames et qu'à Koutiala où 20% des ménages sont polygames.

Les investigations au cours de l'enquête Ecoloc à Koutiala et hinterland ont révélé les faits suivants :

- ⌘ dans la ville de Koutiala, environ 83% des ménages ont des hommes comme chef de ménage alors que des femmes sont chef de ménage dans 17% des ménages ;
- ⌘ dans l'hinterland urbain, ces proportions sont respectivement de 81% et 19% ;
- ⌘ dans l'hinterland rural, près de 92% des ménages sont gérés par des hommes et 8% par des femmes.

La proportion de ménages ayant des femmes comme chef de ménage est donc loin d'être négligeable, en particulier à Koutiala-ville et dans l'hinterland urbain. Ce phénomène mérite d'être intégré à toutes les réflexions et décisions visant à introduire des changements dans les ménages, de façon à tenir compte de la spécificité des ménages où des femmes sont chef de ménage.

2.2. Croissance démographique et spatiale de la ville de Koutiala

Tableau 2.2.1. Evolution de la population de la ville de Koutiala de 1953 à 1998

	Habitants	Taux d'accroissement annuel
1953	3 952	-
1955	4 658	8.5
1960	7 026	8.5
1965	10 594	8.5
1968	15 974	14.6
1970	18 078	6.3
1976*	27 156	7.0
1980	33 578	5.4
1985	43 781	5.4
1987*	48 698	5.4
1990	57 102	5.4
1998*	70 852	2.7

Sources : Recensements municipaux

* statistiques DNSI (RGPH)

Entre 1953 et 1976, le rythme de croissance de la ville de Koutiala a été très rapide, en moyenne de l'ordre de 8,5% par an, avec un pic de 14,6% entre 1965 et 1968. Les raisons de cette croissance exceptionnelle – la population de la ville s'est multipliée par 7 entre 1953 et 1976 – doivent être recherchées dans les évolutions de la filière cotonnière. En effet, les

premières années de l'indépendance sont marquées au Mali par la volonté politique de donner au pays une fonction industrielle avec la construction de deux usines d'égrenage du coton. C'est le début d'une période faste où la ville exerce un attrait quasi irrésistible à la fois sur la campagne et sur les autres régions du pays. A partir de 1974, la CFDT cède la place à la CMDT, compagnie créée par apport de capitaux entre la CFDT et l'Etat malien qui est majoritaire avec 51%.

De 1976 à 1990, le rythme de croissance bien que inférieur à la période précédente reste encore rapide, en moyenne 5,4% par an. La période de 1990 à 1998 est marquée par un rabattement du taux d'accroissement de la population en rapport avec une réduction de la demande de l'industrie cotonnière en main-d'œuvre; la modernisation des usines en place s'est traduite par leur arrêt momentané et une réduction de leur besoin en main-d'œuvre par la suite. Cette évolution a beaucoup limité le nombre de ruraux qui venaient pour les travaux saisonniers (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Koutiala, p.74).

De façon plus générale, l'évolution de la population de la ville de Koutiala, marquée par une croissance très rapide à rapide jusqu'à une période relativement récente s'explique par les mêmes raisons que l'évolution de la population du cercle avec en plus le fait qu'en tant que ville, Koutiala a démultiplié ses fonctions depuis la création d'un poste administratif. Elle est devenue à la fois une ville administrative qui aspire aujourd'hui au statut de capitale régionale, un centre scolaire actif, une ville industrielle (la deuxième du pays après Bamako) et une cité commerciale grouillante.

Un rapport sur la ville de Koutiala repris par Dembélé Adama¹ donne la répartition suivante des différents groupes ethniques au sein de la population.

Il apparaît clairement que Koutiala est une ville cosmopolite à dominante Minianka. L'ethnie Minianka constitue 50% de la population de la ville de Koutiala. Elle est suivie des ethnies bambara (20%) et Sarakollé (10%). Ces trois ethnies représentant ensemble 80% de la population de la ville. Puis viennent dans cet ordre les bobos ou bwa, les peulhs, les dogons et les mossis. Il s'agit donc essentiellement de groupes ethniques réputés pour leur attachement à la terre (Minianka, Bambara, Dogon et Mossi), à l'élevage (Peulhs) et au négoce (Sarakollé).

Il ressort de l'étude de Dembélé qu'en 1987 (RGPH), 57% de la population de Koutiala était née à Koutiala-ville, 38% était née ailleurs au Mali et 5% hors du Mali, essentiellement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. La

¹ Dembélé Adama : Koutiala, une ville en expansion. Pp. 10 à 12

population née ailleurs au Mali vient principalement des régions de Ségou (38%), Mopti (16%) et Sikasso (14%). Mais toutes les régions du pays et même le District de Bamako envoient des immigrants sur Koutiala.

Tableau 2.2.2. Structure par sexe et par âge de la population de Koutiala en 1998

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%cumulé
00 – 04 ans	7 271	51.02	6 981	48.98	14 252	20
05 – 09 ans	6 167	51.02	5 920	48.98	12 087	37
10 – 14 ans	4 456	50.98	4 284	49.62	8 740	49
15 – 19 ans	3 356	51.03	3 220	48.97	6 576	58
20 – 24 ans	2 535	50.89	2 446	49.11	4 981	65
25 – 29 ans	2 320	50.96	2 233	49.04	4 553	72
30 – 34 ans	1 890	51.05	1 812	48.95	3 702	77
35 – 39 ans	1 603	51.00	1 540	49.00	3 143	81
40 – 44 ans	1 339	51.03	1 285	48.97	2 624	85
45 – 49 ans	1 180	51.04	1 132	48.96	2 312	88
50 – 54 ans	1 063	51.01	1 021	48.99	2 084	92
55 – 59 ans	843	51.03	809	48.97	1 652	94
60 – 64 ans	778	51.05	746	48.95	1 524	96
65 – 69 ans	553	51.01	531	48.99	1 084	98
70 – 74 ans	347	51.03	333	48.97	680	99
75 – 79 ans	200	51.28	190	48.72	390	99.5
80 ans et +	240	51.28	228	48.72	468	100
Total	36 141	51.01	34 711	48.99	70 852	100%

Source : DNSI (RGPH)

La population de la ville est jeune. Les moins de 15 ans y représentent 49,51% en 1998 contre 46,80% en 1987. La population de 15 à 54 ans (la tranche active) représente 42,31% de la population totale. Les 55 ans et plus constituent 8,18% de la population. Il en résulte un taux de dépendance de 136,4%. En d'autres termes, chaque actif a en charge 1,36 personne.

La structure par sexe indique qu'au niveau de toutes les tranches d'âge les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. Le taux de masculinité est de 51,01% et le rapport hommes/femmes de 104%.

Le nombre moyen de personnes par ménage est également allé croissant, passant de 5,3 à 6 entre 1976 et 1987, et à 6,26 en 1998. La diminution de la taille des ménages qui est un objectif indirect poursuivi à travers les stratégies de la politique nationale de population (espacement des naissances, planning familial) n'est pas encore amorcée. Au contraire, les ménages ont tendance à accroître leur taille.

Le développement de la ville de Koutiala au plan spatial permet de distinguer trois ensembles de quartiers en rapport avec trois périodes d'évolution. Ce sont :

- ≡ les quartiers précoloniaux
- ≡ les quartiers tramés anciens
- ≡ et les quartiers tramés nouveaux.

Les quartiers précoloniaux sont au nombre de deux : Wala-Wala ou premier quartier et Sogomougou. Ce sont les premiers quartiers trouvés en place par la colonisation. Ils ont gardé leur morphologie ancienne avec des rues étroites. Leur superficie est estimée à 128 hectares.

Les quartiers tramés anciens sont nés des premiers lotissements de l'époque coloniale. Ils sont comme les quartiers précoloniaux au nombre de deux : Kôko ou cinquième quartier et Lafiala. Ces quartiers ont des trames plus régulières et plus grandes que les quartiers précoloniaux. Ils couvrent ensemble une superficie de 213,5 hectares.

Quant aux quartiers tramés nouveaux, ils résultent des lotissements les plus récents, entre 1976 et 1995. Ce sont : Darsalam 1, Darsalam 2, N'Tonasso, Médina-coura, Koulikoro et Hamdallaye. Ces quartiers ont des rues larges, et une partie de leurs tissus est encore en formation. Ils occupent une superficie de 1468 hectares, soit quatre fois les superficies des quartiers précoloniaux et des quartiers tramés anciens mises ensemble. Déjà en 1976, les quartiers de Wala-wala, Sogomougou et Lafiala avaient atteint leur extension maximum, et les quartiers de Medina-coura, Hamdallaye et Koulikoro avaient vu le jour.

Entre 1976 et 1987, la ville de Koutiala connaît une nouvelle extension avec la création des quartiers de Darsalam 1, Darsalam 2 et N'Tonasso d'une part, et la réalisation de lotissements additionnels à Hamdallaye, Médina-coura et Koulikoro d'autre part.

Entre 1987 et 1995, les quartiers de Kôkô et de Koulikoro feront l'objet d'élargissement de l'ordre de 120 hectares pour Kôkô en bordure de la route de San, et de 31 hectares pour Koulikoro au Sud-Ouest de la route de Bobo-Dioulasso.

L'évolution des surfaces et des densités dans les quartiers précoloniaux, les quartiers tramés anciens et les quartiers tramés nouveaux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Dans les quartiers précoloniaux qui avaient atteint leur extension maximum en 1976, les densités à l'hectare sont passées de 70,6 en 1976 à 97,1 en 1987, puis 117,8 en 1998, soit un accroissement de la densité de 66,86% entre 1976 et 1998.

Dans les quartiers tramés anciens, la densité à l'hectare est passée de 57 en 1976 à 62,8 en 1987, puis 70,5 en 1998, soit un accroissement de 23,68% entre 1976 et 1998.

Quant aux quartiers tramés récents dont certaines parties ont leurs tissus encore en formation, leur superficie a été estimée à 1406 hectares en 1987. Ce qui donne une densité de 16,4 en 1987. En 1998, ces quartiers sont à 1468 hectares et leur densité moyenne se situe à 27,7 hts/ha, soit une augmentation de la densité de l'ordre de 69% entre 1987 et 1998.

En d'autres termes, la densité dans les quartiers tramés nouveaux a augmenté 3 fois plus vite que dans les quartiers précoloniaux, et 6 fois plus vite que dans les quartiers tramés anciens entre 1987 et 1998. Et tout porte à croire que cette tendance va se poursuivre et se renforcer pour au moins deux raisons :

- ⌘ les quartiers précoloniaux ont pratiquement atteint le point de saturation et les quartiers tramés anciens n'en sont plus loin ;
- ⌘ comme précédemment mentionné, certaines parties des quartiers tramés nouveaux ont leurs tissus en formation, il faut donc s'attendre à un renforcement de la population de ces quartiers qui en plus sont plus aérés, plus modernes et plus attrayants que les autres quartiers.

Un tout premier constat par rapport à ce tableau, c'est que les quartiers tramés récents ont accru leur population de manière spectaculaire entre 1987 et 1998. En moyenne annuelle, N'Tonasso a accru sa population de près de 16%, Darsalam 1 de plus de 10% ; Médina-coura a connu une augmentation de 7,5%, Darsalam 2, près de 7% et Koulikoro, 5%.

Au niveau des quartiers précoloniaux et des quartiers tramés anciens, seul Sogomougou a connu un accroissement important de sa population (4,8%). A Lafiala, le taux est inférieur au croît naturel (1,8%). Wala-Wala et Kôkô ont plutôt perdu un quart de leur population, peut-être au profit des quartiers modernes voisins de Médina-coura pour le premier et de Darsalam 1 et 2 pour le second.

En résumé, il apparaît que la ville de Koutiala occupe une surface construite (et en construction) d'environ 1810 hectares. Les quartiers précoloniaux et les quartiers tramés anciens ont des densités moyennes de 2 à 4 fois supérieures à celles des quartiers tramés nouveaux. Ce fait est plus imputable

à la superficie des quartiers (les premiers ayant de petites superficies et les seconds de grandes superficies) qu'à l'augmentation réelle de la population qui se fait plutôt en faveur des nouveaux quartiers.

Mais à l'évidence, l'expansion spatiale de la ville est appelée à se poursuivre. Le dernier lotissement date de 1994 et il y a encore de nombreuses demandes de terrains non satisfaites. L'étude de Dembélé (Koutiala, ville en expansion) donne des indications fort intéressantes à ce sujet.

L'administration communale a recensé entre 1990 et 1994 quelque 4007 demandes de terrains dont :

- ⌘ 2871 demandes, soit 71,6% du total des demandes en provenance de Koutiala ;
- ⌘ 956 demandes, soit 23,9% en provenance des autres régions du Mali ;
- ⌘ et 180 demandes, soit 4,5%, émanant des maliens de l'extérieur.

Sur les 4007 demandes, 1721 (soit 43%) ont été satisfaites et 57% attendent toujours de l'être. Sur les 1.721 lots attribués, 94% sont allés à des hommes et seulement 6% à des femmes alors que par ailleurs 17% des chefs de ménage à Koutiala sont des femmes.

2.3. Perspectives à long terme en matière de peuplement

A l'échelle du cercle, le taux d'accroissement de 2,7% par an observé entre 1987 et 1998 peut être reconduit pour la période de 1998 à 2025, pour tenir compte du fait que la relative récession économique qui a affecté la zone au cours des années 1990 va avoir des effets plus ou moins durables. Il est peu probable que la filière coton se remette complètement à court terme de la crise qui la secoue. Il faudra donc relativiser la prospérité due au coton et les effets de cette prospérité sur l'immigration. Le taux d'accroissement de la population de 2,7% par an pour les 20 prochaines années peut donc être considéré comme une hypothèse prudente. Il aboutirait pour le cercle à l'évolution suivante :

Avec ce taux, la population du cercle s'accroît de 20,5% entre 1998 et 2005. De 2005 à 2025, en l'espace de 20 ans, elle connaîtra une augmentation de 70,39%, passant de 460.738 habitants à 784.998 habitants.

Il en résultera une densité moyenne de près de 90 habitants/km², c'est-à-dire plus que le double de la densité observée en 1998 ! On imagine assez facilement les implications d'une telle densité de population en milieu rural,

en particulier en terme de pression sur les ressources naturelles et de tensions dans le domaine du foncier.

Il faudra s'attendre aussi à des mouvements internes de population notamment en direction des bourgs ruraux que sont Zébala, Konséguéla, N'Garasso, Molobala, Sougoumba, Sincina, Miéna et surtout M'Pessoba.

A l'échelle de la ville de Koutiala, et compte tenu de ce qui a déjà été dit de la conjoncture économique, l'hypothèse optimiste d'un taux d'accroissement de la population égal ou supérieur à 4% a été écartée. Des taux plus modestes de 3 et 3,5% ont été utilisés et ils aboutissent aux évolutions suivantes :

Avec un taux d'accroissement de 3%, la population de la ville de Koutiala passe de 70.852 habitants en 1998 à 87.139 habitants en 2005, soit une augmentation de 23%. De 2005 à 2025, elle passe de 87.139 habitants à 157.383 habitants, soit un accroissement de 80,6%.

Au taux de 3,5% la population de la ville s'accroît de 27,23% entre 1998 et 2005, et de 2005 à 2025, elle passe de 90.144 habitants à 179.367 habitants, soit une augmentation d'environ 99%. C'est-à-dire que la population de la ville de Koutiala aura presque doublé en 20 ans.

Avec des taux d'accroissement même modérés, l'augmentation de la population reste considérable. Elle pose deux problèmes majeurs :

- ⌘ celui d'une production vivrière suffisante pour faire face au surplus de bouches à nourrir tant à la campagne qu'en ville, sans remettre en cause le leadership de Koutiala dans le domaine de la production cotonnière ;
- ⌘ et celui de l'accueil en ville (en termes d'espace et d'infrastructures) de la population additionnelle.

Au regard du nombre important de demandes de terrains non satisfaites lors du lotissement de 1994, et des besoins nouveaux qui vont émerger, il faut s'attendre à ce que la ville de Koutiala continue de s'étendre. Cette extension qui va certainement s'opérer aux dépens des terroirs des villages voisins de Ouolobougou (situé seulement à 15 km sur la route de Ségou), de Sincina (à 16 km sur la route de Bobo), de Sanga (à 12 km sur l'ancienne route de Sikasso), ou encore de Ouéléguéna (à 15 km à l'Ouest de Koutiala), doit être réfléchi et conduite de manière à minimiser les occasions de conflits inhérentes à la gestion du foncier, et à concilier au mieux les intérêts de la ville et de son hinterland proche déjà identifié comme «hinterland urbain».

3. Environnement physique et aménagement du territoire

3.1. Environnement physique de Koutiala

Le relief est composé par la région naturelle du plateau de Koutiala constitué de grès siliceux très friables. Ce qui explique l'absence de falaise dans le cercle.

Le climat est de type soudano-sahélien au Nord et soudanien au sud, avec une saison sèche et une saison pluvieuse bien tranchées. La pluviométrie varie de 800 à 1100 mm sur les 2/3 sud du cercle, et elle est inférieure à 800 mm dans le 1/3 nord. La saison pluvieuse dure 6 mois de mai à octobre. Le nombre de jours de pluie par an varie selon les stations. Il est en moyenne de 67 jours à Koutiala, 56 jours à Molobala, et 50 jours à M'Pessoba et Zébala. La pluviométrie bien que relativement bonne garde un caractère aléatoire qui pousse souvent les paysans à adopter des stratégies de production que l'on qualifie de défensives au sens où elles visent à limiter les risques².

La végétation du cercle a été recensée par le PIRL (Projet inventaire des ressources ligneuses) et regroupée en 5 formations³ :

- ⌘ formations écologiques fragiles caractérisées par des formations hygrophiles ;
- ⌘ savanes-parcs dominées par le karité et le néré ;
- ⌘ savanes boisées arborées qui sont des formations herbeuses et ligneuses ;
- ⌘ savanes boisées arbustives ;
- ⌘ et les bowé qui sont des formations herbeuses sur sol superficiel avec cuirasse affleurante.

Il convient de souligner que cette végétation recule inexorablement sous l'effet conjugué de la croissance démographique qui se traduit par l'extension des superficies cultivées, la réduction de la durée de la jachère, et aussi la pression d'un troupeau de plus en plus nombreux.

L'abondance relative et la qualité des ressources en terres sont des facteurs essentiels d'explication du comportement des producteurs dans une zone donnée. Partout où les ressources en terres sont rares et de qualité limitée, les paysans s'organisent en vue d'adopter des mesures de conservation voire d'amélioration du sol. Ce réflexe est absent lorsque la ressource terre existe en quantité relativement abondante.

² Ousmane Samba Camara, juin 1995

³ Schéma d'aménagement et de développement de cercle test : Koutiala

La superficie totale des terres cultivables est estimée à 499.236 hectares et le potentiel aménageable dans les bas-fonds et plaines à environ 12.900 hectares. Les superficies cultivées en coton, mil, sorgho et maïs dans la région CMDT de Koutiala qui englobe aussi le cercle de Yorosso sont données dans le tableau ci-dessous pour trois campagnes consécutives.

La superficie du domaine forestier classé est estimée à 11.335 hectares répartis entre trois forêts classées :

- ⌘ Forêt de Koba = 3.500 ha
- ⌘ Forêt de Zangasso = 5.135 ha
- ⌘ Forêt de M'Pessoba = 2.700 ha

Ces trois forêts représentent en superficie seulement 1,06% des formations forestières du cercle. Il existe aussi des forêts villageoises pour une superficie d'environ 504 hectares.

Le potentiel ligneux du cercle est estimé à 499.000 tonnes en 1995 (SADC), et la consommation de Koutiala, à 65.700 tonnes dont 58.000 tonnes de bois et 1.100 tonnes de charbon. La même source donne un taux d'accroissement annuel de la consommation de combustible ligneux de 9% entre 1989 et 1995. Ce qui conduit à un doublement de la consommation tous les onze ans. On peut dans ces conditions se demander si le point de rupture d'équilibre entre potentiel de production et besoins de consommation ne sera pas atteint d'ici quelques années. Déjà, un déficit important est perceptible dans les communes proches de la ville de Koutiala. Aussi, des mesures de protection, de conservation et de régénération du patrimoine ligneux doivent-elles être rapidement prises.

3.2. Principaux travaux d'aménagement du territoire

La situation des infrastructures et équipements présentée ici est tirée du Schéma d'aménagement et de développement de cercle-test : Koutiala. Les données s'arrêtent à l'année 1999. Certaines données ont probablement évolué depuis 6 ans, en particulier dans le domaine des infrastructures d'éducation et de santé.

Le cercle de Koutiala (à l'exclusion de la ville de Koutiala) compte en 1999 quelque 135 écoles fondamentales des deux cycles et un centre de formation technique agricole à M'Pessoba. Il ressort des données du SADC que 83% des classes sont en bon état. Mais il existe une grande disparité entre les communes :

- ⌘ Logouana et Zafigui sont dépourvues d'école en 1999 ;

- ⌘ Les communes de Diouradougou-Kafo, Sinkola et Diédougou ne disposent chacune que d'une école ;
- ⌘ A l'inverse, la commune de M'Pessoba a 11 écoles, Nafanga 7 écoles et Konséguéla 5 écoles.

Le taux de scolarisation pour le cercle en 1999 est évalué à 35,8%. Pour réaliser l'ambition de 50% de taux de scolarisation en 2025 (ambition du schéma directeur), il faudra 2.118 nouvelles écoles de 6 classes avec un objectif de 50 élèves par classe !

La situation des réalisations dans le domaine de la santé est la suivante :

- ⌘ Une cinquantaine de maternités rurales ;
- ⌘ 34 centres de santé (y compris les centres de santé d'arrondissement) ;
- ⌘ 25 dépôts pharmaceutiques ;
- ⌘ et seulement 7 CSCOM (non compris la ville de Koutiala) dans les communes de Sinkola, Konséguéla, Konina, Miéna, Zanina et Diédougou.

Comme pour les écoles, la caractéristique principale des infrastructures de santé est leur très inégale répartition entre les communes. En 1999, les communes de Zanfigué, Diouradougou-Kafo, Sorobasso et Lougouana ne possèdent aucune infrastructure de santé. Les communes de Gouadji-Sougouna, Kapala, Koromo, Gouadji-Kao, N'Goutjina et Karagouana-Mallé ne possèdent chacune qu'une seule infrastructure, généralement une maternité ou un centre de santé.

Ces infrastructures sont le fait de partenaires au développement avec la participation des communautés (maternités rurales et dépôts pharmaceutiques), de l'Etat (centres de santé d'arrondissement), de l'Etat et des communautés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé (CSCOM).

A l'image du secteur de l'éducation, le secteur de la santé dans le cercle de Koutiala a besoin d'actions vigoureuses pour doter l'ensemble des communes et des aires de santé d'infrastructures adéquates pour rendre les structures et soins de santé accessibles à tous.

L'existence de nombreux campements et pied-à-terre disséminés dans différentes communes est signalée dans le SADC. Mais ces infrastructures dont le nombre n'est pas précisé sont très dégradées et nécessitent d'être réhabilitées.

Il existe aussi des terrains de sport dans tous les chefs-lieux de communes. Ce sont en général des terrains sommairement réalisés et non entretenus. Les équipements sportifs et culturels sont plutôt concentrés à Koutiala. Mais les lieux de culte existent partout : mosquées, églises et bois sacrés.

Le réseau routier du cercle comprend :

- ⌘ des routes nationales bitumées d'une longueur totale de 245 kilomètres dont la RN 11 (41 km), la RN 12 (174 km) et la RN 13 (60 km) ;
- ⌘ des routes locales en terre améliorée d'une longueur totale de 308 kilomètres dont la RL 32 (65 km), la RL 33 (60 km), la RL 34 (103 km) et la route Karangasso – N'Togonasso (80 km) ;
- ⌘ 412 kilomètres de pistes dont 311 km praticables en toutes saisons et 101 km de pistes saisonnières.

La longueur totale du réseau fait 965 km. Les routes bitumées qui représentent un quart de la longueur totale du réseau font une croix dans la ville de Koutiala et divisent le cercle en quatre (4) parties. Aussi, le cercle de Koutiala apparaît-il après celui de Sikasso comme le plus doté de la région en infrastructures routières malgré l'existence de communes sous-équipées comme Konséguéla et Kouniana. Mais il n'y a pas dans le cercle de véritables problèmes de communication à la mise en valeur des ressources :

- ⌘ les différentes routes nationales relient Koutiala aux cercles limitrophes de San, Sikasso et Bla, et assurent à la fois des fonctions de liaison internationale (le cercle de Koutiala est relié à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso), inter-régionale, régionale et locale ;
- ⌘ les routes locales et les pistes relient les communes entre elles, et l'ensemble du cercle à la ville de Koutiala.

Les routes nationales ouvertes à l'époque coloniale avec le recours à la mobilisation et au travail forcé des populations indigènes, ont été entretenues et bitumées par la suite par l'Etat malien avec des financements étrangers et nationaux. Les routes locales ont été réalisées par l'Etat, et les pistes « cotonnières » par la CMDT. Avec la décentralisation, la gestion des routes nationales est assurée par l'Etat, celle des routes locales intercommunales par le cercle de Koutiala et celle des pistes rurales d'évacuation du coton par la CMDT.

On notera que le cercle de Koutiala n'a pas de voie de communication fluviale. Dans le domaine du transport aérien, il possède un petit aéroport au sud-est de la ville de Koutiala, jadis utilisé par les services de lutte contre l'onchocercose, mais très peu fréquenté de nos jours.

La télécommunication est présente (en dehors de la ville de Koutiala) sous quatre formes :

- ⌘ la SOTELMA à M’Pessoba et Karangana ;
- ⌘ des lignes administratives à Konséguéla, M’Pessoba, Sorobasso et Songoua ;
- ⌘ des cabines privées à Konséguéla, M’Pessoba, Molobala, Zébala et Karangana ;
- ⌘ la téléphonie rurale un peu partout.

Après la ville de Koutiala, M’Pessoba est le seul centre urbain où a démarré un projet d’électrification.

Les aménagements en matière d’approvisionnement en eau se présentent sous la forme de forages, de puits modernes et de bornes-fontaines. Il existe 15 bornes-fontaines dans 13 communes : Fagui, Sinkola, Konina, Miéna, Kafo-Faboli, Konséguéla, N’Tossoni, M’Pessoba, Sincina, Nafanga, Zébala, Zafigui et Gouadji-Kao. En 1999, on dénombre au total 171 forages dans les communes rurales du cercle. Les communes les moins loties sont N’Goutjina, Zafigui et Zanina. Les communes les plus dotées sont M’Pessoba (12 forages), Konséguéla (11 forages) et Kolonigué (9 forages). Quant aux puits modernes, leur nombre atteint 550 puits dont 70% sont gérés par les associations villageoises et autres groupements.

Selon les estimations, le potentiel existant serait de 7,227 millions de m³ pour des besoins évalués à 9,979 millions de m³, soit un déficit de 2,758 millions de m³. Pour combler ce déficit 210 nouveaux puits et forages sont nécessaires.

Les données sur l’aménagement de la ville de Koutiala sont tirées de la version révisée du Schéma d’aménagement et d’urbanisme de la localité de Koutiala et environs. Elles portent sur l’organisation de l’espace urbain, les infrastructures socio-éducatives et sanitaires, les équipements sportifs, culturels et touristiques, les infrastructures industrielles, les voiries, le réseau électrique, l’approvisionnement en eau, les télécommunications et les autres équipements. Les édifices administratifs et de sécurité ne sont pas ici mentionnés.

En rapport avec les différentes fonctions progressivement exercées par la ville de Koutiala, l’espace urbain a été organisé en zones spécifiques :

- *Une zone de bureaux* comprise entre la zone d’habitation du quartier Kôkô et le marigot Pimpédogo ; elle regroupe les services et

logements administratifs auxquels se sont ajoutés des bureaux d'agences et de services privés.

- *Une zone commerciale* située dans le triangle délimité par la RN 12, la route des TP et la rue d'Alençon ; elle s'est étalée aux rues des quartiers qui l'avoisinent et à des locaux de la mairie.
- *Une zone industrielle* située entre la RN12, le quartier N'Tonasso et le marigot Farako ; elle regroupe les usines d'égrenage de la CMDT, celles de l'HUICOMA et la Station thermique de l'EDM.
- *Une zone d'habitation* comprenant l'ensemble des quartiers habités : Wala-Wala, Sogomougou, Ouattarala, Lafiala, Kôkô, Darsalam I et II, N'Tonasso, Médina-coura, Koulikoro, Bolibana et Hamdallaye.
- *Une zone de culture* constituée des champs de culture qui entourent la ville ; c'est la zone d'extension future de la ville.

La ville de Koutiala compte 3 jardins d'enfants, 8 écoles fondamentales du premier cycle, 5 écoles fondamentales du second cycle, 9 écoles Medersa, 4 établissements d'enseignement secondaire, technique et professionnel dont deux publics (Lycée d'enseignement secondaire général et Lycée technique agricole) et deux privés (ESET et CFPK).

La situation des infrastructures de santé est la suivante : un centre de santé de référence, 3 CSCOM, un dispensaire et 3 cabinets privés dont un cabinet dentaire et 2 cabinets de soins.

La ville possède 5 terrains de sport dont un stade municipal. Elle est littéralement quadrillée d'édifices religieux : 24 mosquées et 4 églises. Il existe aussi un centre culturel, 5 hôtels dont la capacité n'est pas précisée dans le SDAU, et une salle de cinéma privée.

Comme noté plus haut, la ville de Koutiala est devenue la deuxième ville industrielle du Mali après Bamako essentiellement grâce au coton et à la CMDT qui ont permis la construction de 4 usines d'égrenage du coton et de 2 huileries. Les autres unités réalisées par le secteur privé comprennent une unité de production de boisson gazeuse, une laiterie, une usine de rechapage de pneus et 6 boulangeries.

La ville présente un système radial de voiries comprenant :

- ⌘ 46,55 kilomètres de voies primaires et secondaires ;
- ⌘ et 13,70 kilomètres de voies de desserte des quartiers.

Les voies primaires et secondaires sont : la RN12, la RN13, l'ancienne route de Sikasso, la route de Konséguéla, l'ancienne route de Bobo, la route de Zébala, la voie d'emprise entre les routes de Konséguéla et de Zébala, et la Rociade qui n'est pas encore aménagée.

Les voies de desserte des quartiers sont : la voie reliant la RN12 et la RN13, la voie de liaison Nord-Sud, la voie allant de l'ancienne route de Sikasso à la Rociade au Sud, la voie traversant Sogomougou d'Est en Ouest, la deuxième voie Nord-Sud de Sogomougou, la route de l'OPAM, la rue d'Alençon, le prolongement de la rue d'Alençon, la route reliant la RN12 à la rue d'Alençon.

A l'instar de ce qui se passe avec les voiries du cercle, à Koutiala-ville, les voies primaires sont gérées par l'Etat, les voies secondaires par le cercle et les voies de desserte des quartiers par la commune urbaine. Mais la voirie municipale ne dispose que de deux camions «bennes» en mauvais état.

Le secteur électricité de la ville de Koutiala a vu le jour en 1972 avec l'installation d'une centrale par l'EDM. Le nombre d'abonnés est passé de 310 en 1972 à 1.500 en 2001. L'évolution comparative du réseau entre 1986 et 2001 est présentée dans le tableau ci-dessous.

L'éclairage public est représenté par une quarantaine de points d'éclairage. Mais il a connu une longue période d'interruption faute de paiement des factures par la commune.

Malgré un espace industriel important, Koutiala est handicapée en matière de service d'énergie électrique; à la différence de Sikasso et de Bougouni, le réseau d'électricité à Koutiala ne satisfait pas les besoins de la ville.

La station de pompage d'une capacité de 265 m³/heure et le château d'eau d'une capacité de 1000 m³ sont situés près de la subdivision des TP. Le réseau d'adduction long de 58 kilomètres alimente 52 bornes-fontaines et 1.200 abonnés. Le taux de couverture des besoins de la ville est estimé à 70%.

Tous les quartiers de Koutiala sont desservis en téléphone. Le réseau est composé de quatre sous-répartiteurs qui sont :

- ⌘ Le sous-répartiteur du 5^e quartier ;
- ⌘ Le sous-répartiteur de Hamdallaye, Lafiala et Sogomougou ;
- ⌘ Le sous-répartiteur de Médina-coura, Koulikoro et N'Tonasso ;

- ⌘ Le sous-répartiteur du 1^{er} quartier, du 2^e quartier et du centre commercial.

Les autres équipements de la ville de Koutiala sont la gare routière dont la capacité est largement dépassée en comparaison de l'importance du parc de véhicules gros porteurs, l'abattoir et les 5 radios privées.

Les infrastructures d'assainissement se limitent à quelques caniveaux réalisés dans le centre commercial par la mairie sur un prêt accordé par l'Office malien de l'habitat. Sur près de 4.700 mètres linéaires de caniveaux et de collecteurs prévus, seulement 370 mètres linéaires (soit environ 8%) ont été réalisés.

Koutiala présente à l'heure actuelle de sérieux problèmes d'assainissement sur divers fronts :

- ⌘ L'industrie textile pollue l'environnement de la zone industrielle par les déchets issus du traitement du coton ;
- ⌘ Les déchets solides produits par le centre commercial et par les ménages ne sont ni collectés, ni évacués faute d'équipement au niveau de la voirie municipale ;
- ⌘ Une bonne partie de la population est constituée de ruraux installés en ville, très souvent dans des concessions sans puisards d'où l'épanchement des eaux de toilette dans les rues ;
- ⌘ Les rues de quartiers sont encombrées de tas de bois prélevés sur le capital ligneux de l'hinterland pour devenir une entreprise de commerce pour un nombre de plus en plus croissant de personnes.

Toutes ces nuisances mises bout-à-bout donnent de Koutiala l'image d'une maison sans propriétaire, un spectacle désolant qui contraste avec la réputation de richesse de la ville, et permet de douter de la capacité de Koutiala à réaliser son ambition de devenir une capitale régionale.

Le tableau d'ensemble en matière d'infrastructures d'une manière générale, et d'infrastructures dédiées à la lutte contre la pauvreté en particulier (infrastructures socio-éducatives, socio-sanitaires et d'approvisionnement en eau) est marqué par le nombre insuffisant des infrastructures, leur mauvaise répartition sur le territoire (avec des communes relativement bien loties et des communes presque sans infrastructures) et l'existence de besoins insatisfaits, tant dans la ville de Koutiala que dans l'hinterland.

A titre d'exemple, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, les besoins dans l'hinterland sont couverts à 72% en 1999, et ceux de la ville à 70%. Les besoins nouveaux qui vont paraître d'ici 2025 suite à

l'augmentation de la population de l'ordre de 105% entre 1998 et 2025 dans le cercle, et de 122 à 153% dans la ville de Koutiala, vont nécessiter la programmation et la réalisation de nouvelles infrastructures pour satisfaire ces besoins.

Ainsi, le déficit actuel en matière d'approvisionnement en eau est estimé à 2,758 millions m³ pour le cercle, et les besoins nouveaux entre 1999 et 2025 à 10,480 millions m³. Ceci demande un effort de réalisation de 210 puits et forages pour absorber le déficit en 1999, et de 798 nouveaux puits et forages pour faire face aux nouveaux besoins entre 1999 et 2025, soit 30 à 31 puits et forages par an en moyenne.

Il s'agira donc dans un premier temps de combler les déficits existants en les actualisant et en priorisant les communes pratiquement oubliées jusque-là, et dans un deuxième temps de mettre en place et exécuter un programme de renforcement des infrastructures de base et tenant compte des normes et ratios prévus dans les programmes sectoriels, et de l'accroissement de la population de l'ordre de 2,7% par an entre 1998 et 2025 pour le cercle, et de 3 à 3,5% pour la ville de Koutiala.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure chaque entité territoriale issue de la mise en œuvre de la politique de décentralisation va pouvoir jouer sa partition. En clair, les communes vont-elles être à même d'assurer l'entretien et la gestion correcte des infrastructures qui tombent dans leur patrimoine compte tenu de toutes les difficultés qu'elles rencontrent à mobiliser des ressources internes suffisantes d'une part, et de la lenteur jusqu'ici observée dans le transfert des ressources du niveau central et des projets sectoriels vers les collectivités décentralisées d'autre part.

Conclusions et recommandations

En guise de conclusions, un certain nombre de constats se dégage de l'étude du peuplement et de l'occupation de Koutiala et son hinterland:

- ⌘ La région de Koutiala est une vieille terre de peuplement qui a connu, suite à l'introduction et au développement de la culture du coton, un essor démographique remarquable, nourri par des vagues d'immigration nationales et transnationales.
- ⌘ Le coût de la population a engendré une expansion spatiale extraordinaire de la ville de Koutiala et une forte pression sur les ressources naturelles (ressources en terres, ressources ligneuses, pâturages) de l'hinterland.

- ⌘ L'expansion de la ville n'a pas été accompagnée d'efforts conséquents de viabilisation des parcelles loties, de construction d'infrastructures et d'actions d'assainissement.
- ⌘ A l'échelle de l'hinterland, il existe un déséquilibre criard entre les communes en matière d'infrastructures de base.
- ⌘ Koutiala n'a pas été seulement un pôle d'immigration ; elle a aussi connu l'émigration comme en témoigne l'existence d'une diaspora importante en zone Office du Niger.
- ⌘ La prospérité de Koutiala et de son hinterland a été jusqu'ici bâtie presque exclusivement sur le coton. Aussi, la crise de ce secteur compromet-elle cette prospérité.

Ces différents constats autorisent les recommandations suivantes :

Au plan environnemental : A l'échelle de l'hinterland, il importe dès à présent de prendre des mesures appropriées pour freiner l'exploitation abusive des ressources ligneuses afin d'éviter une rupture accélérée de l'équilibre écologique. On pourrait accroître sensiblement le nombre et la superficie des forêts classées. A l'échelle de la ville de Koutiala, il est urgent de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action axé sur l'assainissement et comportant un important volet IEC avec comme objectif le changement de comportement au niveau de la population.

Au plan des infrastructures : Les actions doivent tendre à corriger le déséquilibre entre les communes en matière d'équipement, à combler les déficits existants pour permettre à l'ensemble de la population un accès facile aux services sociaux de base (éducation, santé et approvisionnement en eau potable) et à programmer le renforcement des infrastructures existantes en relation avec l'accroissement attendu de la population. Cette anticipation devient une exigence en particulier pour la ville de Koutiala qui connaît une expansion spatiale extraordinaire.

Au plan économique : Koutiala doit arrêter de «mettre tous ses œufs dans le même panier». La crise du secteur coton a montré les limites économiques d'une seule spéculation locomotrice. Koutiala a besoin de diversifier très rapidement les leviers de sa prospérité en identifiant et en développant d'autres domaines où elle a des avantages. Dans cette optique, la production fruitière paraît un créneau porteur dont les produits pourraient utiliser le terminal fruitier en construction à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Il y a aussi la filière céréalière où les rendements et le marché du maïs offrent des perspectives encourageantes. Il y a enfin la filière bétail pour laquelle les pâturages de Koutiala en font une zone de finition idéale de l'élevage destiné à l'exportation du bétail et/ou à la production de viande.

Bibliographie

GREAT : Diverses statistiques issues des enquêtes de l'étude ECOLOC de Koutiala

Camara, O.S. Utilisation des résidus de récolte et du fumier dans le cercle de Koutiala : Bilan des éléments nutritifs et analyse économique (ISFRA), juin 1995

Commune de Bobo-Dioulasso Plan-Programme de Développement Economique Local (PPDEL). ECOLOC Phase II, octobre 2003.

Commune Urbaine de Koutiala : Document de cadrage Economie Locale de la ville de Koutiala et son hinterland, février 2004

Commune Urbaine de Koutiala : Monographie de la localité de Koutiala, février 1997

Coulibaly, E. Urbanisation de la ville de Koutiala, ENSUP, 1998, 89 pages

Coulibaly, M. Les communes urbaines du Mali ; essai de bilan de leurs réalisations de leur création à nos jours : cas de la commune de Koutiala, ENSUP, 1998, 49 pages

Coulibaly S. Contribution à l'histoire du peuplement : les Minianka du cercle de Koutiala, ENSUP, 1998, 33 pages

Dembélé, A Koutiala, une ville en expansion, ENSUP, 1996

Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Koutiala et environs (révision du schéma sommaire d'aménagement et d'urbanisme de Koutiala)

DNSI: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1976

DNSI: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987

DNSI: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998

Kamaté, C. L'essor du coton dans la région de Koutiala et son impact sur la ville, ENSUP, 1977

Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas – Association des Communes Néerlandaises L'Economie locale de Ségou, Rapport général, septembre 2000

Partenariat pour le Développement Municipal Plan de Développement Economique Local de Ségou, 2002

PDM/Club du Sahel: Gérer l'économie localement en Afrique. Manuel ECOLOC ; Evaluation et prospective de l'économie locale, Tome 1, novembre 2001.

Primature, Ministère Délégué chargé du Plan, PRECAGED: Schéma d'Aménagement et de Développement de cercle-test : Koutiala

Accès aux infrastructures et équipements de base

Introduction.....	30
1. La zone d'étude.....	31
2. Méthodologie.....	31
2.1. Concept d'accessibilité.....	31
2.2. Analyse des données.....	32
3. Education.....	33
4. Santé.....	35
5. Habitat.....	37
6. Eau.....	38
7. Electricité.....	40
8. Assainissement.....	40
9. Communication.....	42
10. Culture, loisirs et sports.....	43
11. Transport.....	45
Conclusions et recommandations.....	46
Références bibliographiques.....	48

Introduction

En 1991, quatre pays membres du Club du Sahel, le Canada, les Etats Unis, la France et les Pays Bas, ont suggéré qu'une étude régionale soit entreprise sur les perspectives à long terme de l'Afrique de l'Ouest. Plusieurs pays africains ont soutenu le principe de cette étude. L'initiative a donné lieu aux études nationales prospectives puis aux études Ecoloc avec le Programme de développement municipal (PDM).

La ville de Koutiala, associée au Programme de développement social urbain (PDSU) fait l'objet d'une telle étude Ecoloc en vue de l'élaboration de stratégies de développement durable. Avec l'appui financier de la mission de coopération suisse, la mise en oeuvre de ce programme a vu le jour en 2004 et ce, pour une durée de trois ans.

La présente étude embrasse spécifiquement la thématique de l'accessibilité aux infrastructures et équipements de base, sans lesquels moyens d'existence, les populations auront du mal à se développer, à s'épanouir. Les infrastructures dégagent des externalités qui ne sont pas assez considérées lors d'études économiques. De quels types sont-elles? Quelles sont leurs caractéristiques physiques? Qui sont leurs gestionnaires et avec quelles ambitions? Quels sont leurs bénéficiaires et avec quelles attentes? Quelles politiques de promotion de l'utilisation des infrastructures sont en vigueur? Quelles stratégies alternatives semblent adéquates pour une plus grande accessibilité des populations aux infrastructures et équipements de base? Bref, quelles sont les perspectives dans le cadre de cette thématique si brûlante pour le développement d'une zone? Toutes ces questions ont été traitées au cours des investigations menées par l'équipe de recherche en charge de la présente thématique.

L'approche méthodologique de cette étude est la démarche de relance des économies locales appelée aussi démarche Ecoloc. L'étude se déroule en trois phases. La première phase, déjà exécutée, a consisté en la réalisation d'un pre-diagnostic qui a permis d'assembler des premières informations sur la zone cible de l'étude, d'analyser les problématiques et enjeux de développement local. Cette première phase a permis d'élaborer un document de cadrage de l'étude qui a pour but de fixer les thèmes porteurs de l'étude et les pistes s'y rattachant. La deuxième phase de l'étude, a pour fin d'établir le profil de l'économie locale à travers la production de documents thématiques dont celui-ci. La troisième phase est la mise en oeuvre d'options prioritaires.

Après une présentation de la méthodologie d'investigation, un aperçu sera fait sur l'offre, les acteurs, puis les demandeurs d'infrastructures avant

d'aborder le sensible thème de l'accessibilité des populations aux infrastructures pour finir par des recommandations.

L'offre en infrastructures et équipements est un facteur important de croissance et de productivité. Elle permet aux populations de s'épanouir en vivant dans un milieu capable de satisfaire leurs besoins élémentaires notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, l'assainissement, la communication, la culture et le sport. Faire le point sur l'état des lieux d'une zone, ainsi qu'appréhender les disparités entre les différents groupes sociaux en ce qui concerne leur accès aux services de base permet de mieux réussir un programme de développement équitable et durable.

1. La zone d'étude

La ville de Koutiala et son Hinterland s'étendent sur l'aire géographique constitué de :

- le cercle de Koutiala
- le sud-ouest du cercle de Yorosso
- le sud du cercle de San
- le sud du cercle de Bla.

Cette aire représente une superficie de plus de 12'000 km² et englobe une population de 378'501 habitants (dont 101'491 habitants pour la ville de Koutiala). Ces chiffres sont des estimations, car le dernier recensement remonte à 1998. La croissance démographique est accélérée et est due aussi bien à l'accroissement naturel qu'à l'immigration. Huit villages ont été rattachés à la commune de Koutiala en 1998 et représentent moins de 6% de la population de la commune.

2. Méthodologie

2.1. Concept d'accessibilité

L'accessibilité se traduit par la possibilité d'accéder aux prestations et services mis à la disposition des populations sans se heurter à des obstacles de quelque nature que ce soit. Or, il s'avère que pour différentes raisons, certaines personnes ne peuvent que partiellement ou pas du tout jouir des bénéfices de cet atout. L'accessibilité est cependant une condition incontournable pour assurer la sécurité, l'autonomie et l'intégration sociale des différentes couches de la société.

Les déterminants de l'accessibilité découlent des différentes causes de son imperfection. Ainsi, sur la base de documents consultés ou à la suite d'entretiens avec des personnes ressources, un certain nombre de facteurs ont pu être relevés :

- Facteurs physiques ou géographiques: distance, état des routes, inexistence des infrastructures
- Facteurs socioculturels et religieux: tradition, manque d'éducation des parents, préjugés
- Facteurs économiques: faiblesse du revenu, manque de main d'œuvre.

2.2. Analyse des données

La méthodologie consiste en une analyse descriptive et prospective basée sur la collecte et le traitement de données secondaires et primaires, ainsi que sur l'utilisation de bases de données préexistantes (enquête des ménages). La collecte d'informations a consisté en:

- une analyse documentaire, données issues essentiellement de:
 - ✓ l'enquête sur les ménages menée au cours d'une phase précédente
 - ✓ le recensement général de la population et de l'habitat, DNSI (1998)
 - ✓ le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la localité de Koutiala et environs
 - ✓ les plans de développement économique, social et culturel des communes (PDESC)
 - ✓ autres rapports relatifs à la problématique
- une exploitation de bases de données existantes concernant les sources précitées
- des interviews.

Les données primaires, quant à elles, sont issues d'entretiens et de visites de terrain. Les entretiens ont eu lieu auprès des responsables de services de base et des personnes ressources. Les visites de terrain se sont déroulées auprès des structures clés et au niveau des partenaires ayant travaillé sur la thématique. Les données ainsi collectées ont porté sur:

- l'état des lieux des infrastructures et équipements de base (type, nombre, valeur, adéquation, type de propriété, acteurs, bénéficiaires, accessibilité aux infrastructures, politiques de promotion de l'utilisation des infrastructures, etc.)
- les orientations des plans directeurs de développement en matière d'infrastructures et équipements de base.

Les sections qui suivent traitent successivement tous ces points pour chacun des types d'infrastructure ou d'équipement. Ensuite, une étude prospective est faite sur l'évolution des infrastructures avant de conclure et de faire quelques recommandations.

3. Education

Les infrastructures de l'éducation comportent les locaux de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement fondamental classique (1^{er} et 2^{ème} cycles), de l'enseignement secondaire (lycées, centres de formation professionnelle), des écoles communautaires, de l'enseignement franco-arabe (médersas), des centres d'éducation pour le développement (CED) et des centres d'alphabétisation (CA). Il existe une assez bonne répartition des écoles fondamentales publiques (1^{er} cycle), ainsi que des écoles communautaires à travers les communes. Par contre, il n'y a pas suffisamment de seconds cycles (1 second cycle pour deux à quatre 1^{er} cycles). Les écoles privées et les écoles secondaires n'existent en général que dans la ville de Koutiala. On constate une grande expansion des médersas et écoles coraniques. Les centres d'éducatons pour le développement connaissent également une assez bonne répartition géographique. La présence de la CMDT dans la zone a favorisé la mise en place de nombreux centres d'alphabétisation.

Les problèmes d'accessibilité physique des populations aux infrastructures scolaires (distance, sureffectif des classes, inexistence de locaux), les objectifs des autorités en place (ex administration coloniale, gouvernement ou structure ayant mission de développement comme la CMDT) sont à la base de la réalisation d'infrastructures scolaires. Ces travaux ont été effectués plus ou moins progressivement avec l'appui de divers bailleurs de fonds: APE, fonds villageois, autres bailleurs (japonais, néerlandais, français, ANICT, Vision mondiale,...).

La première école de Koutiala a été créée en 1910 par le colonisateur. Elle fut construite en paille et comptait six (6) classes. En 1947, un incendie mit en cendre l'établissement qui fut transféré sur un autre site et prit le nom de la Grande Cour (Quartier de Lafiala). Les premières salles de classes de ce nouvel établissement ont été construites en 1969.

Actuellement, presque toutes les écoles sont construites en dur. Elles sont dans l'ensemble sans électricité et ont un nombre insuffisant ou pas de latrines. L'approvisionnement en eau potable n'est pas toujours garanti au niveau des écoles. On note également une insuffisance des salles de classes.

L'enseignement fondamental est sous la tutelle des communes pour le 1^{er} cycle. Les cercles sont responsables du second cycle de l'enseignement fondamental. Quant aux régions, elles gèrent les lycées, l'éducation spécialisée, l'enseignement technique et professionnel. Les partenaires au développement dans le domaine de l'éducation sont la CMDT pour l'alphabétisation, le Comité de jumelage Koutiala-Alençon (France).

Une académie de l'enseignement représente le Ministère de l'éducation à Koutiala. Il existe deux Centres d'animation pédagogiques au niveau du Cercle qui regroupent pour celui de Koutiala, 22 et celui de M'Pessoba, 14 communes. Les écoles sont souvent gérées par des APE dont le mode de gestion n'est pas toujours efficace. Ce qui a conduit à la mise en place de CGS au niveau de certains établissements.

Plus de 75% des effectifs de l'enseignement classique sont au niveau du fondamental. Seulement 7% sont dans des structures privées. L'enseignement franco-arabe occupe une place importante car ses effectifs atteignent le cinquième de ceux de l'enseignement classique fondamental.

S'agissant des indicateurs de l'éducation, il faut dire que le taux brut de scolarisation est relativement élevé (environ 63%) et pas trop loin de la moyenne nationale (environ 67%). Les indicateurs de l'éducation reflètent la tendance générale nationale.

Tableau 3.1. Indicateurs de l'éducation (%)

	Zone étudiée	Mali
Ménages à moins de 5 km d'une école primaire	nd	63,4
Taux brut de scolarisation	63	66,8
Garçons	74	73
Filles	51	60
Taux d'alphabétisation adultes	17	24
Hommes	22	32,7
Femmes	11	15,9

Source : Académie de l'enseignement Koutiala – DNSI

Il existe cependant une différence de 23 points entre le taux de scolarisation des garçons (74%) et celui des filles (51%). La même observation peut être faite en ce qui concerne le taux d'alphabétisation pour lequel celui des hommes (22% pour la zone étudiée et 33% pour la moyenne nationale) constitue le double de celui des femmes (11% pour la zone étudiée et 16% pour la moyenne nationale). Ces inégalités s'expliquent par le fait qu'il existe des contraintes à l'utilisation des infrastructures éducatives par les populations féminines.

Tableau 3.2. Contraintes d'accessibilité aux structures éducatives

	Garçon	Fille	Observations
Mariage précoce	Non	Oui	Problème genre
Retrait de l'école pour travaux champêtres	Oui	Oui	
Corvée de l'eau	Non	Oui	Problème genre
Manque de moyens financiers	Oui	Oui	
Refus des parents	Oui	Oui	
Maternités précoces pour grossesses non désirées	Non	Oui	Problème genre

On remarque qu'il existe des problèmes liés au genre pour des raisons relatives à la tradition (mariage précoce des filles), au partage traditionnel du travail (corvée de l'eau) et à la position de faiblesse de la jeune fille dans la société (maternités précoces). En fait, ici comme dans beaucoup de régions sous-développées, l'éducation des garçons est privilégiée à celle des filles qui sont appelées tout simplement à devenir «maîtresses de maison».

La question d'insuffisance de revenu peut constituer un problème de genre si l'on considère que les garçons sont préférés aux filles en cas de rareté des ressources. Les frais de scolarisation varient selon le type de structures scolaires et les communes et s'élèvent à en moyenne à 6300 fcfa au niveau des écoles publiques fondamentales (5000fcfa de frais d'inscription pour les nouvelles recrues et 1300 fcfa de cotisation annuelle). Les frais d'inscription varient fortement au niveau des écoles communautaires, entre 500 fcfa et 3000 fcfa par an.

La politique sectorielle de l'éducation a déployé de gros efforts afin de pallier à ce déficit en élaborant des programmes de sensibilisation et de promotion de l'éducation et en mettant en place une section spéciale consacrée aux filles au niveau de l'académie de l'enseignement de Koutiala.

4. Santé

Le système de santé au niveau du cercle de Koutiala recense 37 dispensaires et 49 maternités dont 28 sont érigées en CSCOM. Ces 28 réalisations appartiennent à un ensemble prévisionnel de 42 aires théoriques. Les Centres de santé communautaires du Cercle de Koutiala, communément appelés CSCOM, ont vu le jour avec la Politique gouvernementale sectorielle de santé et de population en 1995. Dans le secteur parapublic privé et confessionnel, on compte 10 centres de santé (consultations, soins dentaires et soins médicaux). En plus, il faut ajouter un certain nombre de thérapeutes

traditionnels dont très peu possèdent une carte professionnelle. En général, ils n'entretiennent pas de rapports avec les services techniques de la santé.

Tableau 4.1. Répartition des centres de santé

	CSCOM	Maternité	Dispensaire	Autres
Koutiala	3	21	15	10
Reste Cercle Koutiala	25			
Autres Hinterland	6			

Source : PDSS du cercle de Koutiala (2002-2006), Base de données OISE

Les communes sont responsables des dispensaires, des maternités et centres de santé communautaire. Les cercles sont responsables des centres de santé et de la prévention sanitaire. Quant aux régions, elles gèrent les hôpitaux régionaux. Le Centre de santé de référence supervise les différentes structures de santé du cercle. Les CSCOM sont gérés par des ASACO à travers trois organes: un conseil d'Administration, un Comité de gestion, un Comité de surveillance qui se réunissent une fois par mois. Le Conseil d'administration est chargé de la gestion administrative du centre. Le Comité de gestion s'occupe de la gestion financière et comptable du CSCOM, et de la bonne marche du CSCOM. Quant au Comité de surveillance, il s'occupe du contrôle des comptes administratifs et financiers. Les partenaires sont la Mission catholique, la Coopération néerlandaise, World Vision, le Collectif des associations IST/SIDA, les Croix rouges suisse et malienne, le Comité Raoul Follereau, le Comité de lutte contre le SIDA.

En 1935, il y avait une structure de santé qui était appelée «La Société de Prévoyance». Après cela les ex-centres de santé coloniaux ont été restructurés en dispensaires, puis en CSCOM.

Le taux moyen de fréquentation des services de santé par la population est assez faible. Seulement 19% des consultations font appel à la médecine moderne. Et environ 7,4% des femmes fréquentaient les services de santé en 2000.

Tableau 4.2. Evolution des taux de fréquentation des services de santé

	1997	1998	1999	2000
Femmes	4%	4.2%	6.1%	7.4%
Population totale	20%	17%	19%	19%

Source : Plan de Développement Socio-Sanitaire du Cercle de Koutiala

Entre 1998 et 2000, on a enregistré en moyenne, 110'000 cas de consultations curatives au niveau du Cercle de Koutiala. Selon les

indicateurs de santé, moins de la moitié de la population habitent à moins de 5 Km d'un centre de santé (33%).

Tableau 4.3. Indicateurs de santé

	Zone étudiée	Mali
Taux d'utilisation d'une méthode contraceptive	1%	20%
Taux de fréquentation des services de santé	20%	10%
% population à moins de 5 km centre de santé	33%	42%
% population à moins de 15 km centre de santé	79%	
Taux de consultation prénatale	59%	70%
Taux d'accouchements assistés	50%	52%
Taux de consultation post natale	10%	

Source : Plan Opérationnel 2005 – Cercle de Koutiala

Le taux de consultation prénatale était d'environ 59% en 2000. Le taux d'accouchement sous surveillance médicale était en moyenne de 50%. Le taux de mortalité maternelle est de 577 pour 100'000 naissances vivantes.

Dans le domaine de la planification familiale, l'utilisation des contraceptifs reste faible (environ 1% de prévalence contraceptive) par rapport à la moyenne nationale (20%).

D'un autre côté, l'insuffisance des revenus ne permet pas aux populations d'accéder aux soins et aux médicaments essentiels (dépenses unitaires 2000 fcfa). On observe un intérêt particulier pour la médecine traditionnelle.

5. Habitat

La problématique de l'habitat sera abordée essentiellement sur la base de l'enquête 1-2-3. Celle-ci a montré que seulement 2% des ménages enquêtés vivent dans des villas modernes et 100% de ces ménages sont dans la commune de Koutiala. Les habitants des villas modernes ne constituent pourtant que 4% des types d'habitants de la commune qui loge 56% de ses ménages dans des maisons à plusieurs logements, 15% dans des maisons isolées et seulement 1% dans des immeubles à appartements. Selon les enquêtes 1-2-3, la majorité des ménages de la zone vivent dans des maisons à plusieurs logements (59%), c'est-à-dire dans des concessions avec plusieurs ménages co-habitant.

Moins du quart (24%) des maisons sont en dur, 76% en briques non cuites et 5% sont en terre battue. Plus de 66% des maisons ont un toit en tôle ou en tuile, 29% un toit en terre et seulement 2% un toit en béton. Les habitations, bien que manquant de modernité, ne sont pas précaires.

Environ 7% des ménages utilisent l'eau d'une adduction et l'électricité, 62% se servent du pétrole comme mode d'éclairage et s'approvisionnent en eau à des puits non aménagés. 96,5% des ménages utilisent le bois, le charbon ou la sciure pour la cuisine.

On compte 67% de ménage propriétaires de leur habitation. Parmi eux, 7% sont propriétaires avec titre foncier contre 60% de propriétaires sans titre foncier. 24% des ménages vivent en location, 5% sont logés par leur employeur et 5% habitent gratuitement.

Des projets de lotissements et de réaménagement des localités font partie du programme d'urbanisation de la ville. Beaucoup d'anciens quartiers ont été occupés anarchiquement. Ce qui rend la tâche difficile. Le lotissement au niveau des nouveaux quartiers laisse apparaître une grande différence. Des projets d'expansions des réseaux d'eau et d'électricité sont en cours.

6. Eau

Le Cercle de Koutiala comprend un réseau de distribution d'eau long de 57 km et des branchements au nombre de 1030. L'adduction d'eau de la ville de Koutiala est gérée par l'Energie du Mali (EDM) et a été réalisée à partir de deux forages à hauteur de Sogomougou. Le potentiel en eau du Cercle est estimé à 7 227 000 mètres cubes.

Dans la ville de Koutiala et son hinterland, le nombre d'infrastructures hydrauliques selon le type est notifié dans le tableau ci-après :

Tableau 6.1. Nombres d'infrastructures hydrauliques selon le type

	Nombre
Forage	201
Puits moderne	608
Adduction d'eau	6
Borne fontaine	15
Pompe	423

Source : Hydraulique Koutiala

Les bornes fontaines sont au nombre de 15 et les forages au nombre de 201. La répartition spatiale des bornes fontaines ne permet pas la satisfaction de tous les besoins en eau potable. Il y a souvent plusieurs bornes fontaines qui sont proches les unes des autres. Quant aux puits aménagés, leur nombre est estimé à 608.

Les communes sont responsables de l'hydraulique rurale et urbaine. 70% des puits aménagés sont gérés par des Associations villageoises ou d'autres groupements. Des comités d'usagers sont parfois élus pour prendre en charge la responsabilité de la pérennité des systèmes d'approvisionnement en eau potable. La formation d'un ou de plusieurs techniciens locaux ayant des accords de maintenance avec un ensemble donné de comités de point d'eau permet de réduire les cas de non fonctionnalité des infrastructures hydrauliques. Certains villages sont assez bien organisés pour gérer ces infrastructures.

Toutes les communes ne sont pas idéalement dotées en matière d'infrastructures hydrauliques. Tel est le cas du village de Famoussasso.

L'approvisionnement en eau potable par l'EDM montre un nombre variable de nouveaux branchements suivant les années.

Tableau 6.2. Evolution du nombre de branchements de 1997 à 2001

	Nombre de branchements
1997	121
1998	98
1999	215
2000	141
2001	103

Source : EDM Koutiala

Peu de ménages s'approvisionnent à des bornes fontaines (12,3%) et seulement 3,9% utilisent des forages ou autres sources aménagés. La grande majorité s'approvisionne à des puits non aménagés (78,5%).

On estime à 453'270 mètres cube, le besoin de consommation en eau par an, soit environ 36 litres/habitant/jour. L'extension du réseau d'adduction d'eau potable, la réalisation de châteaux d'eau, la réhabilitation de puits aménagés sont des points sur lesquels les autorités et les communautés se penchent afin de rehausser le niveau des prestations tant sur le plan quantité que qualité. La zone se situant dans un espace où les tombées annuelles de pluie sont parmi les plus élevées du pays, une possible mise en place de bassin de recueil d'eau de pluie permettrait de multiplier les adductions d'eau.

7. Electricité

L'Energie du Mali approvisionne essentiellement la ville de Koutiala en électricité. La puissance totale installée est de 1092 KW. Le nombre d'abonnés pour l'électrification de basse tension est de 3112. Celui pour l'électrification de moyenne tension est de 16. La longueur du réseau d'électrification est de 145,57 km. Celle du réseau en expansion est de 20 km. Il existe un projet d'interconnexion des réseaux de transport d'électricité dans les Etats membres de la CEDEAO. L'alimentation de la commune de Koutiala est considérée par ce projet dont le planning prévoit l'achèvement des travaux en 2007 (ligne Ferkessedougou/Côte d'Ivoire - Sikasso/Mali - Koutiala/Mali - Ségou/Mali).

A M'Pessoba, il existe un projet d'électrification. La structure Yelen Kura (production d'électricité à partir de plaques solaires) dessert les localités de Bramba, de Konséguéla, de Koutiala, de Molobala et de M'Pessoba en plaques solaires. A nos jours, 397 plaques solaires ont été installées. Elles approvisionnent 383 ménages, 2 mosquées, 4 CSCOM, 1 école, 2 mairies et 5 associations de femmes. Il existe aussi le projet d'électricité de Sélingué dont les travaux sont en cours. L'extension du réseau d'électricité rurale à travers la structure Yeelen Koura, celle du réseau électricité de Sélingué, ainsi que les projets d'expansion de l'EDM devraient permettre un approvisionnement de la région plus adapté en électricité.

Les industries modernes et artisanales (4 usines d'égrenage, 1 huilerie, des savonneries traditionnelles, 3 boulangeries, 1 fabrique de boisson, ...) représentent un important potentiel de demande d'électricité.

8. Assainissement

Les infrastructures d'assainissement concernent surtout la ville de Koutiala, située dans un bas-fonds et ne disposant pas d'un réseau cohérent d'évacuation des eaux de pluies, si bien qu'il y a très souvent des problèmes d'inondation et d'érosion pendant l'hivernage. Les eaux de ruissellement se fraient des chemins pour se jeter dans les marigots de Farako, de Boro et de Pimpedogo. En outre, il y a le problème récurrent d'évacuation des eaux usées qui sont déversées en grande partie dans les rues par les populations.

La situation des collecteurs et des caniveaux de la ville de Koutiala est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 8.1. Situation des collecteurs et caniveaux à Koutiala

	Collecteur naturel		Caniveaux artificiels	
	Existence	Mètres linéaires	Existence	Mètres linéaires
Walawala	non		oui	2 570
Sogomougou	non		oui	1 350
Lafiala	non		non	
Hamdallaye	oui	1 000	non	
Koko	oui	480	non	
Darsalam I	oui	10 850	non	
Darsalam II	oui	nd	non	
Koulikoro	oui	9 210	non	
Médina Coura	oui	nd	non	
Ntonasso	oui	120	non	
Ouattarala	non	-	non	
Tocourouso	oui	850	non	
Bolibana	oui	nd	non	

Source : Assainissement Koutiala

Sur près de 4700 mètres linéaires de caniveaux et collecteurs prévus, seulement 370 ont été réalisés. La valeur des réalisations tourne autour de 177 millions de francs cfa si l'on estime le coût du mètre linéaire à 45'000 fcfa, ceci implique un besoin d'investissements de plus de 200 millions fcfa.

La situation des puisards et des lavoirs dans les quartiers n'est pas non plus réjouissante. Environ 18% des concessions possèdent un puisard qui ne respecte que rarement les normes d'emplacement et/ou de dimensions. Les mêmes chiffres sont valables pour les latrines. La situation de l'assainissement à Koutiala occasionne ainsi un problème de santé publique.

Tableau 8.2. Situation des puisards et lavoirs à Koutiala (%)

	Puisards dans la cour	Sans puisard ni lavoir
Walawala	2	87
Sogomougou	-	93
Lafiala	-	97
Hamdallaye	3	83
Koko	3	96
Darsalam I		66
Darsalam II	1	98
Koulikoro	4	47
Médina Coura	2	87
Ntonasso	4	84
Ouattarala	-	-
Tocourouso	-	-
Bolibana	Nd	Nd

Source : Assainissement Koutiala

Le système d'évacuation des déchets ménagers souffre de l'absence de GIE (Groupements d'intérêt économique). Ceux-ci se sont éloignés des activités après un constat d'échec. Des systèmes artisanaux d'élimination des ordures ménagères (destruction par le feu dans des fosses plus ou moins aménagées) envahissent les rues.

Il existe cependant des politiques d'hygiène et d'assainissement de la ville de Koutiala qui sont à mettre en œuvre afin que la ville ne persiste pas dans un état de cloaque.

9. Communication

Les services de télécommunications au Mali sont gérés par la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA), créée en 1990. En fin 2000, une loi a été adoptée sur la "Déclaration de politique sectorielle des télécommunications du Mali" qui a supprimé le monopole des télécommunications à la SOTELMA. Un nouvel opérateur, IKATEL, s'est installé avec une licence lui permettant d'opérer dans tous les services de télécommunication, y compris les services mobiles et internationaux.

Le réseau téléphonique de Koutiala couvert par la SOTELMA, couvre tous les quartiers de la ville. Il fait partie du réseau téléphonique global du Mali qui est organisé autour de 32 centres téléphoniques d'une capacité totale de 83'715 équipements d'abonnés. Ce réseau global a une structure étoilée avec Bamako au centre. Au Mali, il y avait une ligne principale pour 225 habitants et une cabine téléphonique pour 3'000 habitants en 2000. L'accès aux télécommunications en milieu rural est quasi inexistant (0,02 ligne pour 100 habitants) alors que la majeure partie de la population vit en dehors de la capitale Bamako (plus de 70% des lignes se trouve à Bamako pour 10% de la population). Pour l'ensemble du pays, la densité est de 0,40 lignes pour 100 habitants (téléphonie classique) et 0,44 lignes pour 100 habitants (téléphone classique plus sans fil/cellulaire). La densité urbaine est de 1,15 lignes pour 100 habitants et celle des zones rurales est de 0,02 lignes pour 100 habitants.

Avec seulement moins de 1000 abonnés pour plus de 1000 demandes non satisfaites, la ville de Koutiala comme beaucoup d'autres localités observe un déficit en desserte. L'introduction sur le marché du nouvel opérateur IKATEL a permis de compléter l'action de la SOTELMA (nouvelles connexions d'abonnés). Mais ces nouvelles connexions consistent surtout en la téléphonie cellulaire qui ne permet pas d'identifier le nombre

d'utilisateurs au niveau de la zone étudiée, les puces cellulaires pouvant s'acquérir en d'autres points du pays.

Dans le souci de désenclavement des zones rurales, la SOTELMA a installé dans plusieurs zones des systèmes de téléphonies rurales. Un projet de téléphonie rurale est actuellement en cours autour de Koutiala et de Sikasso. Il s'agit du système A9800 d'Alcatel (4048 abonnés concernés) pour la desserte d'une cinquantaine de localités. Ainsi, la téléphonie rurale est entrain de se développer notamment dans les communes de M'Pessoba, Zangasso, Molobala, Mièna, Soukoumba, Konséguéla, Sincina, Kanico, etc.

Les infrastructures postales sont insuffisantes, dans un état vétuste et de surcroît inégalement réparties dans le cercle. Le courrier postal est plus souvent acheminé par le canal des transporteurs.

Il existe quelques stations de radios à Koutiala. Ces radios sont associatives:

<input type="checkbox"/>	Jamana	102.6 MHZ
<input type="checkbox"/>	Kayira II	104.4 MHZ
<input type="checkbox"/>	Yeredon	89.5 MHZ
<input type="checkbox"/>	Uyesu	98.5 MHZ
<input type="checkbox"/>	Koulé FM	98.0 MHZ.

Le réseau Internet fait ses premiers pas qui sont encore hésitants. A propos du Centre multimédia communautaire de Koutiala, on peut lire ces quelques ligne sur le net:

La presse écrite a fait ses débuts grâce au CMC de Koutiala qui a permis l'édition d'un mensuel dénommé Sinja Foobê ("fraternité" en langue malinké) écrit en N'ko (alphabet mandingue). Le journal local Miniankala est actuellement publié à Koutiala.

Les politiques de promotion de l'utilisation des services de télécommunication sont essentiellement orientées vers l'amélioration du service existant: amélioration de l'accès aux services de télécommunications, mais aussi amélioration de la qualité et de la variété des services offerts. Le dernier objectif, et non le moindre, car pesant sur la compétitivité internationale des entreprises, est la baisse des tarifs des services de télécommunications.

10. Culture, loisirs et sports

Les infrastructures culturelles et sportives de la ville de Koutiala et son hinterland ne sont pas suffisamment inventoriées dans les documents. La grande majorité des équipements culturels sont concentrés dans la ville de Koutiala. En effet il y a :

- un centre d'éducation populaire qui joue aussi le rôle de salle de spectacle
- un cinéma privé à Médina Coura.

Les équipements sportifs se résument en un stade, un terrain de basket et terrain de football à Koutiala, ainsi que des terrains de sports non aménagés dans les communes.

Il n'existe pas de sites touristiques très connus, mais la ville de Koutiala et son hinterland recueillent un patrimoine culturel très diversifié de part ses paysages et de part les cultures et traditions de ses habitants d'origines diverses qui mériterait plus d'attention:

- la Cascade de Kaniko à Sincina
- le Korè Douga à Douga
- la Case de M'Pewo à M'Pessoba
- le Vestibule des M'Pewo à M'Pessoba
- la mosquée de M'Pessoba
- le Tiélé ou Pierre noire à Zanzoni
- la Mare sacrée Dongo ou Onou de N'Tarla
- la Case des reliques de Korodougou à N'Tarla
- le Cachié ou Bois Sacré à M'Pessoba
- le Palais de Koutiala
- les Hauts fourneaux de Molobala, de Oula et de Zanzoni
- les Caïmans sacrés de Ouaolobougou
- la Fosse de Nagawa
- etc.

La capacité d'hébergement de Koutiala est de 6 hôtels (Diatigui, Moulin, la Chaumière, le Bambélé Dougou, le Phoenix, la Poule Verte) et de 5 motels ainsi que d'une maison de passage à la gare routière. La plupart des structures nécessitent une réhabilitation. Par ailleurs, il existe de nombreux campements et pied-à-terre dispersés à travers les différentes communes. Ces équipements sont malheureusement en très mauvais état. Le taux de remplissage des infrastructures hôtelières est de 30%.

La promotion des activités sportives, artistiques et culturelles, l'appui à l'association des artisans, l'organisation d'activités culturelles, sportives et de foires, la réhabilitation de sites touristiques, la création et/ou réhabilitation d'infrastructures culturelles et sportives sont les politiques

envisagées au niveau du cercle pour améliorer l'accessibilité aux infrastructures culturelles et sportives au bénéfice des populations.

11. Transport

Le réseau routier du cercle de Koutiala comprend 275 km de routes nationales bitumées, 308 km de routes en terre améliorée et 130 km de pistes. Ceci fait dans l'ensemble 713 km et représente moins de 2% du réseau routier malien (50'000 km de routes et pistes). On note que la densité est de 0,06 km/100km² (0,92km/100km² pour l'ensemble du Mali).

Tableau 11.1. Répartition des routes selon le type

		Longueur en Km
Routes nationales bitumées	RN 11	41
	RN 12	174
	RN 13	60
Routes en terre améliorées	RL 32	65
	RL 33	60
	RL 34	103
	Karangasso –	80
	N'Togonasso	
Pistes		130

Source : PQDESC Koutiala

D'une manière générale, les infrastructures routières sont en assez bon état à part les pistes qui subissent une dégradation pendant chaque saison des pluies et qui sont à cet effet régulièrement entretenues.

Les différentes routes nationales relient le Cercle de Koutiala aux cercles limitrophes (San, Bla, Yorosso, Diola et Sikasso) et au Burkina Faso. Des réhabilitations ont été faites sur les différents axes selon le besoin.

La gestion des routes nationales est assurée par l'Etat à travers l'AGETIPE (une agence de génie civil) qui a remplacé les services des Travaux publics. Le cercle est responsable des voies intercommunales et le reste est géré par la CMDT et les communes. Il faut noter que le retrait de la CMDT des activités de développement local entraînera une réduction des capacités de gestion et d'entretien des pistes.

Une grande partie des réalisations ont été l'œuvre de la CMDT qui tout en facilitant l'accès aux producteurs cotonniers, a amélioré la fluidité des déplacements au sein des populations locales.

Les transports fluvial et ferroviaire sont inexistants. Par contre il existe un petit aérodrome qui n'est pas très utilisé. Celui-ci est situé à 5 Km au sud-est de la ville de Koutiala.

Conclusions et recommandations

La problématique de l'insuffisance des données secondaires actualisées comparables, exhaustives et fiables est un fait réel au niveau de la zone étudiée. Cependant, un profil de la ville de Koutiala et son hinterland en matière d'infrastructures et d'équipements de base a tout de même pu être dressé. Les conclusions suivantes peuvent en découler:

- Le nombre et la qualité des infrastructures sont très déficitaires si l'on considère le potentiel de développement socio-économique de la zone. Les villes sont en général beaucoup plus favorisées que les campagnes. Les infrastructures et équipements manquent de modernité et ne sont pas suffisamment et équitablement réparties entre les différentes communes. Les programmes d'assainissement tardent à être mis en œuvre malgré le manque flagrant d'infrastructures minimales au niveau des villes. Koutiala est pratiquement la seule à être desservie en eau courante et en électricité. Les infrastructures culturelles et sportives semblent être oubliées par les décideurs. Les communes ne contribuent en moyenne qu'à 10 à 20 pour cent aux investissements dans les infrastructures et doivent souvent faire appel à des bailleurs extérieurs. Ceci ralentit considérablement et rend incertain l'exécution de projets d'investissement.
- Le mode de gestion des infrastructures et équipements de base ne permet pas souvent de faire des projections dans le futur en terme d'entretien, de rénovation voire de réalisations nouvelles. Les acteurs n'appliquent pas toujours des stratégies visant le long terme. On note une défaillance au niveau des capacités institutionnelles, organisationnelles et gestionnaires. Le secteur privé n'est que timidement présent dans le secteur des investissements dans les infrastructures et équipements de base.
- Les utilisateurs des services et prestations offerts ne profitent pas pleinement de leurs bénéfiques potentiels, d'où leur faible nombre. Les écoles fondamentales de deuxième cycle sont en nombre plus qu'insuffisant (1 second cycle pour 4 à 5 premiers cycles). Ceci suppose un taux relativement élevé d'abandon au niveau du premier cycle. Les services de santé sont sous fréquentés au profit de l'automédication ou de la médecine traditionnelle.

- Il existe des problèmes d'accessibilité liés au genre surtout dans le domaine éducatif. Les filles ou les femmes sont souvent défavorisées pour des raisons socioculturelles ou économiques alors qu'elles représentent environ la moitié de la population.
- Les politiques de promotion de l'utilisation des infrastructures ne semblent pas peser fort dans les politiques globales des structures qui offrent les infrastructures. Les orientations politiques appartiennent plus au cadre théorique et les efforts de concrétisation sont encore hésitants. Les politiques adoptées n'englobent pas assez le suivi-évaluation des impacts des différentes mesures prises, sauf peut-être au niveau de l'éducation et de la santé. Il n'existe pas de volet spécial pour la mise en oeuvre de stratégies de promotion de l'utilisation des infrastructures et équipements de base. Ceci rend difficile le réajustement des mesures prises. Les inquiétudes sont plutôt portées sur la création ou la réhabilitation d'infrastructures que vers la promotion de leur utilisation.

De ces conclusions, peuvent découler les recommandations suivantes :

- Avec une croissance démographique soutenue et un développement économique même faible, le besoin en infrastructures se fera plus pressant et plus complexe. Des infrastructures plus performantes et diversifiées devront être réalisées, afin de ne pas freiner le développement économique et social. Il est indispensable d'intensifier la politique de mise en place d'infrastructures appropriées. Le mode de financement des investissements doit éventuellement s'appuyer plus une plus grande mobilisation des ressources locales matérielles et immatérielles disponibles.
- Il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des différents acteurs gestionnaires d'infrastructures et d'équipements, afin qu'ils puissent entreprendre des actions visant le long terme.
- Il est indispensable de sensibiliser davantage les élus locaux et autres autorités à la problématique de l'accessibilité des populations aux infrastructures et équipements de base.
- Les efforts des politiques devraient encore plus se concentrer sur la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures et équipements, mais encore plus sur l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité e.g. le renforcement des capacités des personnels enseignant et

sanitaire pour contribuer à mieux sensibiliser les populations réticentes. Si le problème principal restera encore longtemps l'existence tout simplement des infrastructures, la motivation des utilisateurs pour la jouissance des bénéfices nécessite aussi des efforts de sensibilisation et d'éducation.

- La promotion de l'utilisation des infrastructures devrait constituer un volet particulier voire prioritaire dans les politiques globales des différentes structures. Le suivi-évaluation devrait permettre un meilleur recadrage des activités envisagées ou à envisager.
- Une étude spécifique relative aux impacts des politiques de promotion de l'utilisation des infrastructures devrait être envisagée afin de mieux évaluer les effets de différentes mesures et ainsi d'élaborer les stratégies les plus adéquates pour atteindre les meilleurs taux d'accessibilité des populations aux infrastructures et équipements de base.

Références bibliographiques

Amadi Coulibaly et Thea Hilhorst (2004): La mise en place de la décentralisation au Mali – Cas de deux communes rurales, mars

Commission d'études de l'UIT-D/ Mali (2001): Contribution relative à la question 7/1 (Accès/service universel), Document 1/179-F, juin

CSLP (2002): CSLP final – Document préparé et adopté par le Gouvernement du Mali, 11 mars

Kader Dicko (2004): Document de cadrage – Economie locale de la ville de Koutiala et son hinterland, janvier

Plan de développement socio sanitaire du cercle de Koutiala (PDSC 2002-2006)

Plan Quinquennal de Développement économique Social et culturel (PDESC) du Cercle de Koutiala, mai 2003

Plan Triennal de Développement Social Economique et culturel des communes du Cercle de Koutiala 2004/2006

PRECAGED (2002): Schéma d'aménagement et de développement de Cercle Test Koutiala, avril

Révision du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Koutiala et
environs 2002/2021

Le poids de l'économie solidaire

Introduction.....	52
1. L'emploi et le chômage dans l'hinterland de Koutiala	53
1.1. Caractéristiques de la population et des ménages	53
1.2. Activité et chômage.....	53
2. L'activité informelle	56
2.1. Les entreprises informelles.....	56
2.2. Des conditions d'exercice précaires	57
2.3. Actifs informels.....	59
3. L'emploi informel	60
3.1. Prédominance de l'auto emploi.....	60
3.2. Main-d'œuvre non protégée.....	61
3.3. Durée de travail non réglementée.....	63
3.4. Rémunération de la main-d'œuvre.....	64
4. Richesse informelle.....	65
4.1. Investissement et financement.....	65
4.2. Compte d'exploitation informel	67
5. Le secteur informel en perspective	69
5.1. Le secteur informel et l'Etat.....	69
5.2. Les stratégies d'adaptation du secteur informel	73
Conclusions et recommandations	74

Introduction

Dans le cadre du Programme de développement social urbain (PDSU), la ville de Koutiala bénéficie de l'appui technique et financier de la coopération suisse pour la mise en œuvre de son programme de développement social en milieu urbain. Le programme dure trois (3) ans à compter de janvier 2004. Il vise à promouvoir "*une démocratie de proximité et une citoyenneté fondée sur la responsabilisation et la concertation des acteurs autour de projets fédérateurs*". La mise œuvre du projet permettra de tester le rôle de pôle de développement de la ville de Koutiala dans le processus de décentralisation et de son impact sur les localités environnantes du cercle.

La démarche ECOLOC qui est utilisée dans cette étude comme instrument privilégié de connaissance de la localité, repose sur les étapes suivantes:

- ⌘ le diagnostic
- ⌘ la concertation
- ⌘ la mise en œuvre d'options prioritaires.

La première phase de diagnostic comprend une série d'études, dont celle-ci. L'ensemble des documents thématiques devrait permettre d'élaborer au terme du projet un profil de l'économie locale centré sur le complexe : population/ espace/économie/changement social.

La présente étude, sera consacrée au "Rôle et place du secteur informel dans le développement socio-économique de Koutiala". Elle est abordée avec la démarche méthodologique suivante :

- ⌘ mise en œuvre d'une enquête de type "1-2-3, Secteur Informel" ayant permis la collecte des données sur l'emploi, le secteur informel et sur les dépenses de consommation des ménages
- ⌘ collecte d'informations sur certains secteurs spécifiques comme l'artisanat et les associations féminines
- ⌘ traitement et analyse des données sur le volet secteur informel dans son ensemble.

Le présent rapport est ainsi articulé autour des points suivants :

- ⌘ l'emploi et le chômage, avec spécification des types d'emplois et mesure des différents indicateurs d'emploi et de chômage
- ⌘ le secteur informel et son insertion socioéconomique, développé en 4 sections allant des conditions d'exercice de l'activité informelle aux stratégies d'acteurs en passant par l'emploi informel et la place du secteur dans l'économie locale
- ⌘ conclusions et recommandations pour de meilleures performances du secteur.

1. L'emploi et le chômage dans l'hinterland de Koutiala

1.1. Caractéristiques de la population et des ménages

Koutiala et son hinterland urbain comptaient 144.592 habitants au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 1998). La population projetée au taux de 3% par an donne une population de 170.619 personnes en 2004. L'enquête révèle que la zone compte autant d'hommes que de femmes (taux de masculinité : 50,1%).

La distribution par âge de cette population présente les caractéristiques classiques de la population des villes des pays en développement, avec une prépondérance des jeunes. L'enquête s'est intéressée aux populations de 10 ans et plus. Elle révèle que le tiers de la population enquêtée a moins de 20 ans et 58% ont moins de 30 ans.

A l'image des autres localités du pays, les ménages de Koutiala et de son hinterland sont dirigés principalement par les hommes (84,5%). La taille moyenne de ces ménages est de 11,2 personnes et la taille médiane de 10 personnes. Il faut préciser que le ménage est ici défini comme un ensemble de personnes vivant sous le même toit, mettant leurs ressources en commun pour subvenir aux besoins du ménage, prenant leurs repas ensemble et reconnaissant l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Par sexe, on constate plus de "veuf" et de "divorcé /séparé" chez les femmes que chez les hommes. Par contre, les célibataires et les mariés monogames sont plus nombreux chez les hommes en raison non seulement des âges moyens de mariage par sexe, mais aussi et surtout en raison de la possibilité pour les hommes de prendre plus d'une femme. En tout état de cause, la part relativement importante de veuves et de divorcées témoigne d'une certaine instabilité des foyers conjugaux.

1.2. Activité et chômage

Le niveau d'occupation de la population de Koutiala et de son hinterland sera mesuré à travers le "taux de chômage" qui est l'indicateur le plus couramment utilisé.

Le taux de chômage est un indicateur de tension sur le marché du travail qui marque le déséquilibre entre offre et demande d'emploi. En raison de certaines spécificités de notre pays nous avons calculé séparément le taux de chômage pour les personnes de 10 ans et plus et pour les 15 ans et plus (Tableau 1.2.1).

Tableau 1.2.1. Niveau du chômage par sexe (%)

	Chômage au sens du BIT		Chômage au sens large	
	10 et plus	15 et plus	10 et plus	15 et plus
Masculin	2.0	3.2	11.2	14.5
Féminin	1.3	0.9	26.8	29.4
Total	1.6	1.7	20.7	23.9

Source : Enquête ECOLOC sur l'économie solitaire, Koutiala 2004.

En prenant en compte les trois principes du BIT, nous retrouvons un taux de chômage insignifiant de 1,6% de la population de 10 ans et plus et de 1,7% de la population de 15 ans et plus. Le manque d'intérêt pour les chômeurs de se faire enregistrer dans les bureaux de placement, fait que beaucoup de chômeurs attendent passivement les opportunités d'emploi à domicile. Beaucoup espèrent voir dans un journal ou attendent qu'un parent ou ami viennent les aviser d'une offre d'emploi.

Le taux de chômage au sens large répond de ce fait mieux aux réalités de chez nous. Il apparaît ainsi, que le taux de chômage atteint 23,9% dans l'hinterland avec un niveau plus prononcé chez les femmes (29,4%). En élargissant le champ de l'investigation on trouve un taux de 20,7%. Cela s'explique par le fait que cette franche supplémentaire ('entre 10 et 15 ans) est pour l'essentiel à l'école.

Par type de zone, le niveau de l'indicateur est différencié. Le taux de chômage au sens large est de 26% environ à Koutiala ville, 29% dans l'hinterland urbain, alors qu'il n'atteint même pas 5% en milieu rural.

Tableau 1.2.2. Niveau du Taux de chômage par zone (%)

	Chômage au sens du BIT		Chômage au sens large	
	10 et plus	15 et plus	10 et plus	15 et plus
Koutila	2.8	2.9	21.8	25.9
Hinterland urbain			25.7	28.6
Hinterland rural			8.9	4.4
Total	1.6	1.7	20.7	23.9

Source : Enquête ECOLOC sur l'économie solitaire, Koutiala 2004.

L'enquête a porté sur 3272 personnes considérées comme travaillant dans le secteur informel. Il s'agit des personnes repérées dans la phase 1 de l'enquête comme travaillant dans une entreprise de production informelle (Tableau 1.2.3).

Tableau 1.2.3. Structure des emplois des entreprises informelles (%)

	Effectif	%
Koutiala	1 337	41
Hinterland urbain	863	26
Hinterland rural	1 072	33
Total	3 272	100

Source : Enquête ECOLOC sur l'économie solitaire, Koutiala 2004

Les actifs sont classés soit par branche d'activité, soit par catégorie socioprofessionnelle. En considérant toute la population enquêtée, la structure socioprofessionnelle se présente comme suit dans le tableau 1.2.4.

Tableau 1.2.4. Structure de la population par catégorie socioprofessionnelle (%)

	Effectif	%
Personnel de direction	29	1
Cadre/agent de maîtrise	13	0
Employé/ouvrier	98	3
Domestique/Bonne	32	1
Manœuvre	31	1
Patron	42	1
Pour son propre compte	653	20
Apprenti	81	3
Aide familial	1024	31
Autres	56	2
ND	1213	37
Total	3272	100

Source : Enquête ECOLOC sur l'économie solitaire, Koutiala 2004.

Les non déterminés (ND) sont généralement des élèves (37,1%). Par rapport à la population occupée, nous constatons que le tiers des employés est composé de "*aides familiales*" et le cinquième (20%) de "*travailleurs pour leur propre compte*". Le reste de la population se répartit entre les autres CSP.

Par zone d'habitation, nous constatons que l'essentiel de la population se trouve concentrée au niveau des "*travailleurs pour compte propre*" et des "*ND*", qui comme nous l'avons vu sont essentiellement des élèves. Les "*aides familiales*" ne représentent que 9% des travailleurs. Au niveau de l'hinterland urbain et rural, cette catégorie de travailleur atteint respectivement 30% et 60%. Il apparaît donc que la population est beaucoup plus intégrée dans le processus de production en milieu rural qu'en urbain où il y a plus de chômage. La structure familiale reste le principal pourvoyeur

d'emploi dans le deuxième cas où l'emploi est bénévole et essentiellement agricole. En milieu urbain, l'emploi familial est rare.

2. L'activité informelle

2.1. Les entreprises informelles

L'enquête sur le secteur informel dans la ville de Koutiala, porte sur les établissements informels, que nous avons appelés "**Entreprises informelles**" (E.I.). Il s'agit des unités de production, de commerce ou de service qui n'ont pas de numéro d'identifiant fiscal (NIF) ou qui ne tiennent pas de comptabilité. L'inexistence d'un des ces critères a été retenue pour la qualification des unités comme informelles.

Ainsi, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production, de commerce ou de service dépourvues de numéro d'identifiant fiscal et/ou de comptabilité écrite formelle⁴.

Ce dernier critère de la comptabilité écrite est important pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour des raisons totalement contingentes, disposeraient d'un identifiant fiscal (ou d'un numéro statistique) sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de production) pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

De plus, ce choix est conforme aux techniques de prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux au Mali. Il permet de distinguer les unités qui font l'objet d'un suivi régulier par l'Etat à travers le fichier des entreprises de la Direction générale des impôts (DGI). Ces unités ont l'obligation de procéder à des déclarations annuelles de revenu et de fournir la situation comptable de leur entreprise.

Dans la zone d'étude, l'absence d'un identifiant fiscal apparaît comme le critère déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque plus de 80% des unités de production n'en possèdent pas.

La deuxième phase de l'enquête a permis de savoir que les entreprises informelles (E.I.) de Koutiala sont tournées essentiellement vers les activités commerciales (59%). Après le commerce, ce sont les activités de fabrication qui dominent (26%). L'enquête à Bamako dévoilait la même tendance.

⁴ Comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe

Cette structuration (Tableau 2.1.1.) des unités de production et des emplois est assez caractéristique du rôle de Koutiala et de son hinterland:

- ⌘ la zone apparaît tout d'abord comme un grand carrefour d'échange commercial (59% des entreprises informelles sont commerciales),
- ⌘ elle est aussi une zone de fabrication d'article divers (26%). Sous l'impulsion de la CMDT, le développement de la culture du coton a nécessité la mise en place de nombreuses forges pour la fabrication et l'entretien des divers outils de travail. ;
- ⌘ le faible poids de l'agriculture (2%) dans un cercle qui passe pour être champion en production de coton et de céréales est à priori surprenant. En réalité, les entreprises agricoles retenues dans cet échantillon sont celles dirigées par un membre secondaire du ménage autre que le chef de ménage. Un module spécifique a été renseigné sur les ménages agricoles (chef de ménage ayant pour activité principale l'agriculture) que nous ne traitons pas dans ce rapport.

Tableau 2.1.1. Structure par branche des entreprises informelles (%)

	Effectif	%
Agriculture	11	2
Activités de fabrication	170	26
BTP	17	3
Commerce	387	59
Transport	16	2
Autres services marchands	40	6
Services non marchands	14	2
Total	655	100

Source : Enquête ECOLOC "Economie solidaire" ; Koutiala 2004.

Au niveau des emplois, la structure est présentée dans le tableau ci-après: L'ordre d'importance observé par branches au niveau de l'effectif des E.I. est respecté au niveau également des emplois. La part du "commerce" diminue en raison de la taille relativement faible des entreprises commerciales. Ailleurs le poids de la branche varie peu.

2.2. Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Près de trois quart (72%) des entreprises informelles ne disposent pas de local spécifique pour l'exercice de leur activité.

Dans le secteur informel en général, le lieu d'habitation (y compris les domiciles des clients) abrite souvent une activité économique. Cela permet avant tout de faciliter la réalisation des travaux (minimiser le coût de déplacement) et aussi de pallier le manque de ressources financières nécessaires à l'achat ou à la location d'un local. 31% des E.I. trouvent qu' *"elles exercent avec plus de facilité"* et 40% trouvent qu' *"elles n'ont pas besoin"* de local pour l'exercice de leur activité. Au total, plus de 75% des E.I. n'éprouvent pas le besoin d'exercer dans un local.

Pour les unités qui exercent dans un local, près de la moitié est propriétaire (48%) et près du tiers (29%) est en location. Il va s'en dire que la précarité des locaux prive les E.I. d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone). La quasi totalité des entreprises informelles sont privées de téléphone (près de 98%). L'accès à l'électricité est aussi limité à 13% des E.I. Même l'eau qui semble à priori important pour beaucoup d'unités de production, n'est disponible que pour 20% des E.I.

Par zone géographique la situation est présentée dans le tableau suivant. Il apparaît ici que le besoin de local de travail est plus ressenti en milieu urbain qu'en milieu rural en raison de la nature des activités, mais aussi et surtout des contraintes de l'urbanisation.

Le secteur informel est non seulement un conglomérat de petites entreprises exerçant dans des conditions précaires, dépourvues d'accès aux services publics de confort, mais c'est aussi un secteur atomisé, où la dynamique de succession d'entrepreneur à entrepreneur est limitée. L'immense majorité des entreprises informelles (83%) a été créée par celui ou celle qui la dirige actuellement. Seules 10% d'entre elles ont été léguées lors de la transmission d'un patrimoine familial. Dans seulement 3% des cas, il s'agit d'une cession d'une unité déjà existante, créée en dehors du cercle familial.

Par ailleurs, les entreprises informelles sont constituées généralement d'un établissement. La part des entreprises à établissements multiples étant très faible, la dynamique du secteur informel relève plus d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'un véritable essor des entreprises existantes.

Atomisées, les E.I. sont aussi inorganisées. Seules 15% des E.I. appartiennent à une organisation de producteurs ou de commerçants

Contrairement à une idée reçue, la mise à son compte dans le secteur informel est en général, revendiquée. Ainsi, près de 42% des chefs d'unités justifient le choix de leur activité par la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel il pourrait prétendre en travaillant dans une

structure formelle (publique ou privée) et plus de 28% refusent même le statut de travailleurs dépendants et mettent en avant le désir d'être "indépendant". Le salariat protégé ne constitue donc pas une fin en soit pour les habitants de la zone d'étude. En réalité, seuls 8% des chefs d'unités informelles ont choisi ce secteur parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emplois salariés dans le secteur moderne.

Enfin, la tradition familiale, à travers la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique, n'est un facteur déterminant dans l'orientation professionnelle des chefs d'unité que dans 9% des cas.

L'âge moyen des entreprises informelles est de 9,5 ans. Cette moyenne recouvre en fait une grande diversité de dates de création, avec la coexistence d'établissements relativement anciens, voire très anciens (6% ont été créés avant 1980 et près de 75% après 1990) et d'établissements qui viennent d'entrer en activité. Ainsi, plus de la moitié des E.I. ont vu le jour à partir de 1999 soit dans les cinq dernières années précédant l'enquête.

Les nouveaux chefs d'unités informelles ont une propension de plus en plus forte à s'établir dans les branches commerciales ou à défaut dans les branches de production (agriculture, fabrication et BTP) au détriment des activités de service (services marchands et services non marchands) comme l'atteste le graphique suivant. Cette structure des entreprises de la zone est en adéquation avec sa vocation de centre de production et de commercialisation. Le poids de plus en plus faible des services atteste cependant de la faible monétarisation et de la faible diversification de l'économie locale. Tout se passe comme si les unités informelles de service aux ménages ont de la peine à émerger et à se développer dans cet environnement rural.

2.3. Actifs informels

Au regard des emplois par branche d'activité, il est difficile de parler d'une spécialisation de l'emploi selon le sexe à Koutiala et dans son hinterland. Toutefois, on peut noter que les branches des «BTP» et des "Transports" n'utilisent que la main d'œuvre masculine. Les femmes sont par contre dominantes au niveau des "services marchands» et du "commerce" Ailleurs, elles sont en minorité.

Les femmes sont concentrées au niveau des "travailleurs pour compte propre" ou des "aides familiales" dans les E.I. Ceci se traduit directement sur leur rémunération. Elles sont rarement "patrons" (30%) ou "associés" (25%). .

Les jeunes de moins de 20 ans représentent près de 18% des actifs informels. On les rencontre souvent dans les emplois dépendants : ils constituent 31% des salariés et près de 45% des apprentis et des aides familiales. Ils sont rarement patrons (5%) et travailleurs à leur propre compte (6%).

On retrouve à Koutiala une frange d'enfants de moins de 14 ans travailleurs (3% de la main d'œuvre). Ils sont utilisés surtout comme aides familiales et apprentis. Les vieux de plus de 60 ans sont encore plus nombreux en activité que les enfants. Ils représentent 4% des travailleurs de l'informel. Ils sont surtout des salariés ou travailleurs pour compte propre.

Le niveau de formation des travailleurs est si bas qu'il paraît difficile de faire une discrimination de la catégorie socioprofessionnelle selon le niveau de formation. 69%, soit plus des deux tiers des travailleurs de l'informel n'ont reçu aucune formation formelle. Les légers écarts qui existent entre les catégories pourraient être dus aux caractéristiques de l'échantillon. Les données de l'enquête indiquent que 2% seulement des travailleurs de l'informel ont reçu une formation professionnelle. Ce taux est bas au niveau de toutes les catégories socioprofessionnelles (moins de 3%), sauf au niveau "des associés" où il atteint 4%. Ce niveau de formation relativement relevé "des associés" avait été retrouvé au niveau de l'enquête secteur informel de Bamako. Il semble que des patrons moins instruits font recours à des associés plus instruits afin d'assurer la gestion de leur E.I.

Les chefs d'E.I. sont les plus expérimentés d'une manière générale. 36% des patrons, 30% des travailleurs pour compte propre et 27% des associés ont plus de 10 ans d'expérience. A l'opposé, les apprentis et les salariés sont les moins expérimentés. L'inexpérience des apprentis est compréhensible. Par contre, l'inexpérience des salariés est révélatrice de la nature et de la qualité des emplois.

3. L'emploi informel

3.1. Prédominance de l'auto emploi

Les résultats de l'enquête montrent que plus de quatre entreprises informelles (E.I.) sur cinq sont réduites à une seule personne. Moins de 4% des E.I. emploient plus de trois personnes. La taille maximale rencontrée est de 9 personnes. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de

croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production et de service

La faiblesse de l'échelle d'activité, mesurée ici en terme de nombre d'emplois, est un résultat fort intéressant dans la mesure où notre définition du secteur informel n'imposait aucune limite à la taille des unités. La faible dispersion de la taille des unités de production est un facteur d'homogénéité du secteur informel. L'E.I., dans le cas de Koutiala, pourrait se caractériser aussi par des unités de production de moins de neuf personnes.

Le type de local ne semble pas être un facteur discriminant des E.I. en terme de volume de main-d'œuvre. Il est vrai que les E.I. sont généralement dépourvues de local, ce qui pourrait les limiter dans leur velléité d'embauche. Cependant, la comparaison des E.I. selon la localisation montre que ce facteur n'influence pas pour autant la taille moyenne des E.I.

L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que le cinquième des E.I. Dans les unités informelles qui emploient des salariés, ce type de main-d'œuvre est souvent combiné avec d'autres (aides familiaux, apprentis). Nous les avons appelées de "les E.I. de type mixte". En tout état de cause, il convient de prendre en compte les contours flous de la notion de salariat dans le secteur informel. Nous reviendrons sur les procédures de paiement dans le secteur.

3.2. Main-d'œuvre non protégée

Les travailleurs des E.I. de Koutiala comprennent 41% de travailleurs pour compte propre et de 19% de patron. Ainsi six travailleurs sur dix sont chefs d'unité de production dans leur activité principale.

La main-d'œuvre dépendante (à l'exclusion des patrons, travailleurs pour compte propre et associés), est composée de 58% d'apprentis dont plus de la moitié ne sont pas payés et de 31% d'aides familiales et de 11% de salariés. Il apparaît nettement que le nombre limité de salariés est assez révélateur de la précarité des conditions de travail des employés d'une manière générale.

L'absence de protection est la caractéristique principale des emplois du secteur informel. En premier lieu, près de 80% de la main-d'œuvre employée dans les E.I. ne bénéficient d'aucun contrat avec leurs employeurs. Le contrat verbal est la règle pour près d'un travailleur sur cinq et le contrat écrit ne concerne qu'une infime minorité des travailleurs (1%). Ce constat

constitue un indice supplémentaire de l'informalité des relations de travail dans le secteur informel.

L'emploi y est pourtant stable puisque près de deux tiers des travailleurs (64%) déclarent exercer un emploi permanent. En second lieu, la main-d'œuvre du secteur informel ne bénéficie pratiquement d'aucune prestation. Si l'absence de couverture sociale institutionnelle (affiliation à l'Institut National de Prévoyance Sociale) découle directement du non-enregistrement du secteur informel, d'autres formes de prestations auraient pu leur être accordées à titre individuel.

La participation aux bénéfices est pratiquement inexistant et les primes de fin d'année sont négligeables (3%). Seuls de 8% de la main-d'œuvre jouissent d'un salaire indirect (primes diverses, versées sous forme monétaire ou en nature). Cependant, cette composante de la rémunération ne vient pas en complément du salaire direct, mais dans la plupart des cas le remplace. Ce sont surtout les apprentis et dans une moindre mesure les aides familiaux, qui perçoivent ce type de rémunération. Les salariés sont systématiquement exclus de ces autres avantages.

Concernant les modalités de paiement de la main d'œuvre, il apparaît que c'est seulement 40% des salariés qui disposent d'un salaire fixe payé par mois, par quinzaine ou par semaine. Les autres reçoivent leur émolument soit à la tâche, soit sur le bénéfice ou à partir d'autres revenus non fixes de l'E.I. Pour les autres catégories, la rémunération, si elle existe se fait à la tâche ou sur le bénéfice. Dans l'ensemble, 45% des employés ne reçoivent aucune rémunération.

Il faut cependant nuancer l'apparent dénuement de la main-d'œuvre du secteur informel. En effet, l'importance des relations personnelles entre le chef d'établissement et ses employés constitue sans doute un élément de compensation face aux «forces brutes du marché". Un tissu serré de relations sociales et de solidarités lie employeurs et employés. Ainsi, plus du tiers de la main-d'œuvre du secteur informel est en relation de parenté avec leurs employeurs, et plus de la moitié ont été recrutée à travers d'autres relations de connaissance ou des considérations non classiques en matière de recrutement. Ainsi, le personnel recruté par les chefs d'E.I. ou par un bureau de recrutement représente moins de 5% du personnel en activité.

Les liens entre employés et employeurs engendrent des formes de rémunération non conventionnelles dont la mesure serait difficile dans pareille étude.

A propos du mode de recrutement de la main-d'œuvre, il faut noter que 19% des salariés ont obtenu leur emploi à travers un bureau de placement ou par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE). Cela atteste d'un certain dynamisme de cet organisme à Koutiala dans la recherche d'emploi.

3.3. Durée de travail non réglementée

Les résultats de l'enquête révèlent que seuls 14% de la main d'œuvre travaillent 30 heures par semaine et 16% entre 30 à 60 heures par semaine. Il en résulte que l'immense majorité (70%) des travailleurs de l'informel à Koutiala et de son hinterland travaillent plus de 8 heures par jour, 7 jours sur 7.

En réalité le travail dans le secteur informel s'accommode difficilement avec les normes admises au niveau secteur formel. Beaucoup d'activités s'exerçant à domicile sont effectuées presque sans interruption, tant que le chef d'E.I. est sur pied. Il s'agit notamment des activités de petit commerce, de fabrication ou de service. Les intéressés considèrent qu'ils travaillent tant que l'E.I. est disponible à offrir ses services, même si entre la visite de deux clients, ils s'occupent aux travaux ménagés ou causent avec leurs parents et amis. C'est ainsi que les temps de travail les plus longs sont observés au niveau des "*transports*" et du "*commerce*".

On remarque une certaine disparité de temps de travail selon les branches d'activité. Cette grande hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. Elle peut être un facteur positif, puisqu'elle marque la flexibilité d'un secteur qui peut moduler le recours au facteur travail en fonction de la variation de la demande. Elle donne aussi la possibilité à ceux qui travaillent peu, de mener parallèlement d'autres activités (travaux domestiques, études, autre emploi, etc.).

Mais en contrepartie, elle est un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel. En premier lieu, **le sous emploi visible** est sensible dans tous les secteurs et particulièrement dans la branche BTP (et dans une moindre mesure les services non marchands), où 41% des travailleurs sont occupés moins de 30 heures par semaine. Dans l'ensemble le sous emploi visible concerne ici 14% des employés.

En second lieu, et paradoxalement, la présence massive d'horaires très élevés peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Ici nous fixons le niveau plafond à 60 heures par semaine. Cette forme de **sous emploi** est appelée sous emploi **invisible**. Elle met en lumière l'inadéquation

entre emploi et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire. Ainsi, à l'exception des branches "*autres services marchands*" et "*services non marchands*", cette forme de sous-emploi est très répandue dans toutes les branches et concerne plus de la moitié de leurs travailleurs.

3.4. Rémunération de la main-d'œuvre

Il apparaît donc que, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il constitue l'un de ses refuges de prédilection.

L'estimation des revenus dans le secteur informel pose de redoutables problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une estimation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts, la variabilité des horaires de travail rendent délicat le choix d'un indicateur pertinent.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 62 000 Fcfa. Cela représente deux fois et demi le Salaire Minimum Inter-entreprise Garanti (SMIG), qui était de 24 000 Fcfa par mois en 2004, pour les manœuvres sans qualification. Par catégorie socioprofessionnelle, les patrons sont les mieux rémunérés avec un revenu mensuel de près de 400 000 francs CFA, contre 35 000 francs seulement pour les travailleurs pour compte propre. Les autres catégories sont encore moins payées. Les revenus les plus faibles sont au niveau des apprentis non payés et des aides familiales qui reçoivent respectivement 8000 F.CFA et 5 000 F.CFA. par mois.

Si l'écart entre les patrons et les autres travailleurs semble trop important en revenu moyen, en revenu médian les niveaux sont assez proches. Cela relève de la disparité des revenus dans le secteur. Il est difficile de comparer le revenu d'un chef de garage auto par exemple à celui d'une vendeuse d'eau fraîche. Et pourtant les deux chefs d'E.I sont tous des patrons puisqu'ils utilisent la main d'œuvre salariale. En réalité, le revenu médian est plus significatif pour témoigner du niveau de revenu généralement courant dans le secteur.

En considérant les revenus médians, il apparaît que les salariés sont mieux rémunérés que les travailleurs pour compte propre. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les travailleurs pour compte propre englobent une très grande diversité d'E.I., dont l'essentiel est l'auto emploi de subsistance (vendeur de galette, petit commerçant ambulant de fruit, etc). Dans tous les

cas nous reviendrons sur la nature de ces activités quand nous aborderons la production de ces unités.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport à leurs homologues masculins.

En moyenne, les hommes perçoivent des revenus quatre fois supérieurs à ceux des femmes. Même si le nombre d'heure de travail est plus élevé chez les hommes, l'écart de revenu n'est pas proportionnel. Les femmes souffrent d'un double handicap : d'une part elles exercent plus souvent des emplois structurellement mal payés (emplois dépendants, petits commerces, activités précaires, etc.), et d'autre part, même quand elles occupent des postes équivalents aux hommes, à qualification égale, elles sont souvent victimes de discriminations de revenus.

Enfin, les revenus dans le secteur informel sont très dépendants de la qualité du capital humain employé. En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation peut être valorisée dans le secteur informel. Entre un individu qui n'a pas été à l'école et celui qui a suivi un cursus scolaire, l'échelle des revenus moyens passe de 1 à 2 et celui des revenus médians de 1 à 3.

4. Richesse informelle

4.1. Investissement et financement

L'investissement est la part du capital réalisée par une unité de production au cours des 12 derniers mois. Le montant moyen de l'investissement par entreprise informelle s'élève à près de 4 millions de F.CFA. Ce montant qui semble particulièrement élevé est assez disparate selon les branches d'activité et selon les E.I. au sein d'une même branche d'activité.

Par branche d'activité, c'est au niveau des unités commerciales et dans une moindre mesure au niveau des BTP, que l'investissement a été le plus important. Il dépasse les 8 millions de F.CFA en moyenne dans les entreprises commerciales et se chiffre à 1,5 millions de F.CFA dans les BTP. Le niveau de l'investissement est nul ou presque au niveau des services.

L'investissement des E.I. va pour l'essentiel à l'achat de véhicules professionnels (82%). Les autres dépenses d'investissement sont marginales. Il s'agit notamment d'achat de "terrain ou local" (5%), "d'outillages et petits équipements pour la production" (4%) et "d'autres investissements" (5%).

En réalité, c'est au niveau des "activités BTP" et des "activités de commerce" que l'essentiel des investissements a été effectué pour l'achat de véhicule. Il s'agit vraisemblablement d'achat de camion ou de charrette pour le transport de sable, graviers, etc.

En matière d'achat de "machines et gros matériels de production", les investissements ont été réalisés presque exclusivement au niveau de la branche "activité de fabrication". Pour l'achat de "petits outillages et petits équipements pour production", trois branches se distinguent. Il s'agit des "activités de fabrication», des "activités de transport» et des activités de "services marchands».

Près des deux tiers des investissements réalisés en 2004 à Koutiala et dans son hinterland au niveau du secteur informel étaient destinés à remplacer d'anciens capitaux. Cela est assez édifiant du faible dynamisme du secteur. Seuls 23% des investissements étaient destinés à accroître le volume de l'activité des E.I. et 14% à moderniser l'outil de travail.

Par source de financement, il apparaît que les E.I. sont financées essentiellement sur fonds propres. Plus de trois quarts des financements mobilisés au cours de l'année précédant l'enquête ont été effectués sur "épargnes, dons ou héritages" des chefs d'E.I..

La deuxième source de financement de l'investissement sont les "autres financements". Il s'agit notamment des financements provenant des ONG destinés aux associations villageoises ou professionnelles. Il pourrait s'agir aussi de cotisations des "Tontines"⁵. Ces formes d'organisations sociales sont très répandues à Koutiala. (voire note sur les associations et groupements villageois en annexe)

Les autres sources de financement du secteur sont très limitées. Notons que seuls 3% des investissements ont été financés par les institutions de micro finances.

Le financement de l'informel provient essentiellement de l'informel (83%). Seules les "machines" (57%) et dans une moindre mesure, les "Grosses réparations d'équipements ou de Bâtiments" sont effectués par les sociétés formelles (33%).

⁵ Association de personnes qui cotissent un montant fixe par période (semaine, mois, etc.) dont chaque militant bénéficie par tour de rôle.

4.2. Compte d'exploitation informel

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, l'estimation de la contribution de ce secteur reste un enjeu de première taille.

Le chiffre d'affaires annualisé moyen par unité de production à Koutiala et dans son hinterland a atteint **4,4 millions** de Fcfa au cours de l'exercice 2004. Ce chiffre cache une grande diversité entre les différentes branches du secteur. Il dépasse les 9 millions au niveau des activités de fabrication ; varie de 1 à 3 millions au niveau des branches "*agriculture*", "*commerce*" et "*transport*" et n'atteint même pas 500 milles francs CFA au niveau des branches "*BTP*" et des EI de services.

Cette grande diversité est encore mieux ressentie en rapportant les chiffres d'affaires moyens aux chiffres d'affaires médians. Ici les écarts s'estompent fortement et l'amplitude des valeurs passe de 65 milles F.CFA au niveau des "*autres services marchands*" à 900 milles F.CFA au niveau des "*transports*".

Par branche d'activité, l'"*activité de fabrication*" apparaît comme la branche la plus dynamique en terme de chiffre d'affaires moyen. Cette branche passe au 3^{ème} rang dès qu'on tient compte des chiffres d'affaire médian. C'est la branche transport qui tient en ce moment le haut du pavé, suivi de la branche agriculture.

Si le chiffre d'affaire représente l'ensemble des ventes réalisées par une entreprise pendant une période comptable donnée. La production est le chiffre d'affaire diminué de la valeur des achats de marchandise vendus en l'état.

La production permet de mieux comparer le flux de richesse créée par une entreprise. La production moyenne pendant la période a été de 4,2 millions de F. CFA. Ce niveau moyen de production varie de la même manière que le chiffre d'affaire et la hiérarchie observée au niveau des branches par rapport au niveau de leurs des chiffres d'affaires est respectée au niveau des valeurs annuelles de production.

La valeur ajoutée est la production diminuée des consommations intermédiaires. Certaines branches n'ont pas déclaré de consommation intermédiaire. Il en résulte qu'au niveau de certaines branches, on retrouve la même valeur pour la production et que pour la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée moyenne est de 4,1 millions de F.CFA alors que la valeur ajoutée médiane n'est que de 90 000 F.CFA. C'est au niveau "*des*

transports" que l'activité est la plus rentable avec 900 000 francs CFA de valeur ajoutée médiane, suivi de "*l'agriculture*" avec 557 000 F.CFA. Les branches les moins rentables sont les "*services marchands*" et le "*commerce*". Pour "les transports", qui est la branche la plus dynamique, la valeur ajoutée médiane mensuelle est de 75 000 francs CFA. Cela atteste du niveau relativement bas des revenus dans le secteur. Pour les autres branches, notamment pour "*les autres services marchands*" et le "*commerce*" la valeur ajoutée médiane mensuelle n'atteint même pas 10 000 francs CFA.

Par zone de production, la situation est à l'avantage de Koutiala, suivi de son hinterland urbain et enfin de l'hinterland rural pour tous les indicateurs de production et de revenu.

La valeur ajoutée est la composante du revenu à partager entre le capital, l'Etat et les travailleurs. Elle est égale à la production diminuée des charges diverses (exceptée les salaires et les impôts).

La valeur ajoutée moyenne par E.I. a été de 4,12 millions de FCFA pendant la période. La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail (essentiellement salarié) représente 29% et correspond presque uniquement à des salaires directs. L'examen des salaires payés montre que plus de 50% des salariés des E.I. reçoivent moins de 30.000 F.CFA par mois. Seuls 35% reçoivent plus de 50.000 F.CFA par mois et 24% plus de 100.000 F.CFA par mois.

L'Etat ne perçoit que 2% de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, de vignette, d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail. Cela correspond à 85.000 francs CFA par entreprise informelle par ans. En réalité, ce n'est qu'une infime partie des E.I. qui payent les impôts et les diverses taxes. L'immense majorité, ne payent rien ou s'acquittent tout simplement des taxes de marchés. Il existe donc dans ce secteur un gisement fiscal potentiel pour l'Etat qu'il conviendrait d'étudier en détail afin de l'exploiter. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel doit toutefois chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des E.I..

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin le plus important, puisqu'il atteint 69%. Il s'élève à près de 4 millions de F.CFA par an, soit 330.000 francs CFA par mois. Ce montant qui paraît assez élevé cache aussi les grandes disparités qui existent entre différents types d'E.I.. Par ailleurs, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est un revenu mixte qui comprend deux composantes : d'un le Bénéfice de l'exploitation, mais aussi la rémunération du chef d'E.I... Le

premier élément prend en compte l'amortissement du capital disponible dans l'entreprises et le second élément comprend les charges de sécurité sociale (retraite, assurance, etc) qui ne sont généralement pas payés par les E.I.

Si les valeurs moyennes du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée par E.I. sont quelque peu comparables à celles des entreprises du secteur formel, elles n'en donnent pas moins une image trompeuse des performances du secteur informel dans son ensemble. En effet, il existe une très forte hétérogénéité au sein du secteur informel. En fait, quelques établissements réalisent de bonnes performances alors que l'immense majorité des E.I. est plutôt proche du niveau de subsistance.

Près de 42% des E.I. réalisent moins de 60.000 francs CFA par an. Cela correspond à 5.000 francs CFA par mois. Ce chiffre prouve déjà à suffisance qu'une bonne partie des E.I. n'existe que de nom. Elles ne peuvent nourrir aucunement leurs occupants. Ces entreprises apparaissent plutôt comme des activités complémentaires (pluri-activité au sein du secteur informel) pour les intéressés afin de compléter leur revenu.

Si l'on considère les unités de production qui ont une valeur ajoutée moyenne supérieur à 400.000 francs CFA par an, soit 33.300 francs par mois. Elles représentent 15% des entreprises. En supposant que ces entreprises ne soient constituées que d'une seule personne, ce montant nous semble être le seuil minimum pour garantir un revenu d'autosuffisance au travailleur du secteur.

Ainsi, il apparaît que seuls 15% des unités informelles de l'hinterland de Koutiala peuvent être considérées comme de véritable entreprises.

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel au tissu productif local, il convient d'identifier en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et en aval, les segments de la demande auxquels s'adresse le secteur informel.

5. Le secteur informel en perspective

5.1. Le secteur informel et l'Etat

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays du tiers-monde. Paradoxalement, ce champ d'investigation qui a fait couler beaucoup d'encre, reste largement inexploré..

Faute d'instruments de connaissance appropriés, les pouvoirs publics adoptent les positions les plus contradictoires à l'égard du secteur informel. Ils oscillent entre une attitude répressive et une bienveillante mansuétude. Du côté de la répression, on peut citer les velléités périodiques de l'Etat de fiscaliser ce secteur, que l'on imagine capable de soulager les problèmes de déficit public. A l'inverse et de façon concomitante, les autorités font aussi preuve d'une forme de laxisme à l'égard d'un secteur qui exerce ouvertement en marge des régulations publiques, parce que l'Etat est conscient de son incapacité à fournir des sources d'emplois et de revenus alternatifs à la population.

L'ambivalence et l'inconstance de l'Etat vis-à-vis du secteur informel constituent une source d'incertitude qu'il convient de lever pour que l'effort productif des entrepreneurs informels ne soit pas sans cesse contrarié.

Le secteur informel et les registres administratifs

Le type de registres administratifs mesure la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Si par définition, la majorité des entreprises informelles ne possède pas de numéro d'identification fiscal ; cela n'implique pas nécessairement que le secteur informel ne jouisse d'aucune reconnaissance juridique de la part de l'administration, étant donné la multiplicité des formes d'enregistrement existant au Mali.

Nous avons identifié, 3 registres sur lesquels les unités informelles étaient susceptibles d'être inscrites : le Numéro d'identification fiscale qui est souvent lié à la patente (NIF/patente), le registre du commerce, et enfin l'organisme de sécurité sociale (l'Institut National de Prévoyance Sociale : INPS).

Lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée suivre un certain nombre de démarches officielles pour obtenir un statut légal. Tout d'abord, l'entrepreneur doit se déclarer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali en se faisant enregistrer sur le Registre du Commerce. Ensuite, il est censé remplir une déclaration d'existence aux Impôts pour obtenir la Carte d'Identification fiscale et un Numéro d'Identification Fiscal (NIF). Enfin, il doit se rendre à la DNSI, pour obtenir le numéro statistique.

Si ces démarches sont obligatoires pour toute activité marchande, les autres registres que nous avons identifiés ne sont nécessaires que dans certains cas. Ainsi, l'affiliation à l'INPS n'est liée qu'à l'existence d'un emploi salarié

dans l'établissement, alors que la patente n'est payée que par certaines activités.

Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont méconnues de l'ensemble des services de l'Etat. L'affiliation la plus fréquente correspond au NIF/Patente, 14,2% d'unités informelles y souscrivent. Pour les autres registres, la proportion d'unités affiliées est de 4,7% pour le Registre du Commerce et seulement 1% pour l'INPS. Dans ce dernier cas, il convient d'étudier l'enregistrement pour les seules E.I. théoriquement assujetties, c'est à dire les établissements employant des salariés. Même pour celles-ci, le taux d'enregistrement ne dépasse pas 2,5%. Il apparaît ainsi que des E.I. peuvent s'acquitter des patentes, sans être reconnues officiellement par la chambre de commerce ou l'INPS et/ou disposées d'un NIF ou d'un numéro statistique.

Dans l'ensemble, près de 85% des E.I. sont totalement inconnues des services publics. Soit qu'elles ne possèdent ni numéro d'identification fiscale et qu'elles ne sont enregistrées ni au Registre de commerce, ni à l'INPS, et soit qu'elles ne paient pas la patente.

Plus l'activité est marginale (que ce soit en nombre de personnes occupées, en termes de précarité du local ou de la rentabilité économique), plus il est probable que l'E.I. échappe totalement à la vigilance de l'Etat. Elle peut plus facilement passer inaperçue, car l'Etat relâche une pression administrative jugée trop coûteuse.

En réalité, autant les unités informelles sont rarement enregistrées, autant elles s'acquittent peu de leur devoir fiscal.

Les raisons du non enregistrement

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulation publique, notamment des taux d'imposition excessifs et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse est partiellement démentie dans le cas de Koutiala. Quel que soit le type de registre considéré, entre 54% et 64% des E.I. ne connaissent pas la réglementation, soit qu'elles considèrent que l'inscription est "*non obligatoire*", soit qu'elles *ne savent pas auprès de quelle institution elles devraient le faire*. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui induit les chefs d'entreprise informelle à ne pas se déclarer.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics (*ne veut pas collaborer avec l'Etat*) n'est le fait que d'une infime minorité (2% des E.I.). Moins de 8 à 10% des E.I. estiment que les démarches à

entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'enregistrement est invoqué surtout au niveau de la patente (9% des E.I) ; ailleurs ce motif est rarement évoqué. Ainsi, le niveau élevé de l'impôt apparaît comme le troisième motif de non-enregistrement des E.I. bien après l'ignorance des procédures, et la crainte de la lourdeur administrative.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. La solution au problème du non-enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il ne serait pas opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des E.I..

Si le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, et que ce dernier ne semble pas pousser leurs activités vers la légalité par une action répressive, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le secteur informel est prêt à collaborer avec la puissance publique. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle. Nous avons alors interrogé les chefs d'E.I. pour savoir s'ils étaient prêts à se "formaliser".

Globalement, c'est un peu plus du tiers des E.I., soit 37% des E.I. qui sont prêtes à enregistrer leur établissement auprès de l'Administration.

Le secteur informel a une confiance assez soutenue en l'Etat pour trouver une solution aux problèmes qu'il rencontre. En effet, plus de 70% des E.I. considèrent que l'Etat peut les aider à améliorer leur activité.

Parmi les aides attendues, les problèmes avec l'Administration sont les plus décriés. Cela rejoint la position des E.I. vis à vis de leur enregistrement aux différents registres que nous avons déjà évoqué. Il existe une certaine incompréhension des procédures et principes administratifs que les chefs d'E.I. ont du mal à cerner.

En dehors de ces problèmes administratifs, les problèmes de formation et de d'accès au crédit retiennent l'attention des E.I.. Paradoxalement, l'essentiel des E.I. (84%) n'est affilié à aucune organisation. Les organisations qui ont été citées comme encadrant les E.I. de l'enquête sont "*le Syndicat des transporteurs routiers*" et "*l'ASCODEMACK*"

5.2. Les stratégies d'adaptation du secteur informel

Dans ce chapitre, nous cherchons à identifier les stratégies mises en œuvre par les informels pour tenter de contrecarrer les difficultés économiques.

Les difficultés d'écoulement de la production suite à la faiblesse de la qualité des produits ou suite à la concurrence entre entreprises informelles (E.I.) sont sans doute les principaux facteurs influant négativement les résultats économiques des E.I..

Tableau 5.2.1. Problèmes /difficultés des E.I. par ordre d'importance

	%
Écoulement production (qualité ou quantité)	52
Accès trésorerie	47
Écoulement production concurrence	45
Crédit trop cher	38
Matières premières	35
Machines et équipement	20
Local, place	18
Organisation gestion	15
Aucun problème	14
Réglementation, impôts taxes	12
Technique fabrication	11
Recrutement personnel qualifié	8
Autres	5

Source : Enquête ECOLOC "Economie solidaire" ; Koutiala 2004.

Si près de 14% des E.I. n'éprouvent pas de difficultés particulières, plus de la moitié des E.I. (52%) rencontre des difficultés dans l'écoulement de leur production. Le deuxième ordre de difficultés est lié à l'accès au crédit des E.I.. 47% des E.I. ont des problèmes de liquidité, renforcé par le coût élevé du crédit financier.

Les problèmes liés à l'approvisionnement en matière première et d'équipement sont relativement peu ressentis (tiers des E.I.). Les problèmes avec l'Etat, notamment le *coût des impôts*, et les problèmes de *personnel* sont très peu évoqués. Ce qui confirme une fois de plus le laisser-faire de l'Etat vis à vis de ce secteur.

L'appréciation qualitative de l'état de santé du secteur faite par les chefs d'E.I. est presque équilibrée avec une faible tendance à la détérioration. Si l'on exclut ceux qui pensent que la situation est restée stable, les plus

pessimistes représentent un solde net de 5%. Eu égard à la qualité de tel indicateur qualitatif l'on peut penser que la conjoncture n'est pas très défavorable dans l'hinterland malgré les effets de la crise ivoirienne et celle du coton.

En cas de réduction de la demande les E.I. pensent diversifier leurs activités (38%), réduire leur bénéfice (16%) ou chercher un autre emploi (14%). Une franche importante ne sait pas trop quelle solution envisagée (29%). Il existe bien une certaine mentalité d'accumulation dans le secteur informel, mais sa structure de production limite les possibilités d'intensification.

En effet, au cas où elles bénéficieraient d'un crédit, les E.I. envisagent prioritairement d'étendre leur production en augmentant le volume de leurs matières premières (40%) ou en ouvrant d'autres établissements (17%). Ainsi le secteur informel a très peu le souci de modernisation de l'outil de production (14%). L'étroitesse du marché et la force de la concurrence obligent les chefs d'E.I. à maintenir un niveau de production constant pour conserver leur clientèle. Cela passe par la disponibilité de matières premières suffisantes et la tendance à ouvrir d'autres établissements afin d'être présent en plusieurs endroits à la fois pour combler la faiblesse des ventes et atténuer les effets de la concurrence.

Pour ce qui ont envisagé d'ouvrir une autre activité, 47% de ceux-ci pensent exercer le *commerce spécialisé* et 20% d'autres formes de commerce. En définitif, plus des deux tiers de ces E.I. trouvent le commerce plus lucratif que les autres activités.

Conclusions et recommandations

L'analyse des activités du secteur informel dans l'hinterland de Koutiala a permis de dégager de fortes conclusions. On peut retenir notamment que :

- ⌘ Le niveau du chômage est très élevé : Il atteint 23,9% pour la population de 15 ans et plus, avec un niveau plus prononcé chez les femmes
- ⌘ Le secteur informel se caractérise par une très grande précarité des conditions de travail: 72% des E.I. ne disposent pas de local de travail
- ⌘ L'âge moyen des E.I. est de 9 ans et la moitié des E.I. a été créée dans les cinq dernières années
- ⌘ 40,5% des E.I. sont des travailleurs pour compte propre alors que 18,8% sont des patrons

- ⌘ La rémunération mensuelle moyenne en 2004 des E.I. a été de 62.000 F.CFA : 400.000 F.CFA chez les patrons et 35.000 francs CFA chez les travailleurs pour compte propre
- ⌘ La valeur ajoutée moyenne annuelle par E.I. est de 4,12 millions de F.CFA, dont 29% sont consacrés au paiement des salaires et 2% aux impôts
- ⌘ Les E.I. sont méconnaissantes des services de l'Etat : Seuls 14% payent les impôts
- ⌘ Près de deux tiers des E.I. ne connaissent pas la réglementation.

Le secteur informel ou l'économie solitaire apparaît plus comme un secteur de développement des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Il est le principal pourvoyeur d'emplois et le premier fournisseur des ménages en denrées de premières nécessités.

Au terme de cette analyse les recommandations suivantes pourraient être formulées :

1. Mettre en place un dispositif de suivi du secteur informel en vue d'assurer un meilleur encadrement et un appui matériel et financier conséquent au secteur : cela passera par l'installation d'une coordination des différentes structures chargées de l'encadrement du secteur afin d'identifier de façon exhaustive les adhérents, évaluer les besoins, élaborer des programmes d'appui et solliciter des appuis (soit à travers le conseil communal ou avec le Conseil de cercle) auprès de l'Etat et des différents partenaires au développement. Ce quand les E.I. comprendront qu'elles ont un avantage à être connues, qu'elles viendront à l'Etat et aux organisations parapubliques.
2. Mettre en place un guichet unique d'enregistrement des UPI pour un meilleur suivi du secteur : l'entreprise informelle devrait évoluer vers l'entreprise formelle. Cela suppose la reconnaissance et l'application des textes en vigueur en matière de création d'entreprise, l'acquiescement de ses devoirs fiscaux et l'instauration de climat de confiance entre l'Etat et le secteur informel.
3. Mettre en place un système de fiscalisation plus souple et mieux adapté à la diversité de revenu du secteur : la subjectivité dans la détermination du montant de l'impôt synthétique auquel sont assujettis l'essentiel des E.I., interpelle les différents acteurs, les responsables des impôts en premier lieu à redéfinir les modalités pratiques d'imposition du secteur pour permettre l'élargissement de l'assiette

fiscale sans pour autant étouffer les petites EI. Le recours au secteur privé sera envisagé dans la gestion des marchés.

4. Assurer un système permanent de collecte d'informations sur le secteur : la base de données nationale qui est en chantier sur l'immatriculation des personnes physiques et morales permettra une meilleure identification des acteurs du secteur et une meilleure connaissance de leur activité.
5. Le regroupement des EI autour de certaines activités : Il s'agit d'encourager l'émergence de sociétés de production ou de service. Cela permettra non seulement de redimensionner les EI existantes, mais aussi d'augmenter le capital de confiance de l'Etat, des collectivités locales, des banques et des autres partenaires au développement vis à vis du secteur informel.

